Deuxième séance, mercredi 11 septembre 2019

__

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|-----------------------|---|--|---|
| 2019-DSAS-26 | Loi | Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse | Entrée en matière | Rapporteur-e Rose-Marie Rodriguez Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2019-GC-130 | Election judiciaire | Procureur-e 100% | Discussion | |
| 2019-DSAS-26 | Loi | Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse | Entrée en matière (suite) Première lecture Deuxième lecture Vote final | Rapporteur-e Rose-Marie Rodriguez Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2018-GC-143 | Mandat | Créer un fonds incitatif pour réaliser la stratégie "Je participe! - I mache mit!" | Prise en considération | Auteur-s André Schneuwly Giovanna Garghentini Python Anne Meyer Loetscher Antoinette Badoud Raoul Girard Susanne Aebischer Marie-France Roth Pasquier Katharina Thalmann-Bolz Johanna Gapany Antoinette de Weck Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2019-GC-22 | Motion | Intégrer dans la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissances la possibilité pour l'Etat de se porter garant des emprunts des établissements publics | Prise en considération | Auteur-s Anne Meyer Loetscher Hubert Dafflon Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2019-GC-119 | Rapport d'activité | Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) (2018) | Discussion | Rapporteur-e Anne Meyer Loetscher Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2018-GC-23 | Motion | Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) - Modification des articles 9 et 10 (Financement) | Prise en considération | Auteur-s Nicole Lehner-Gigon Giovanna Garghentini Python Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|-------------|---------------------|---|------------------------|--|
| 2018-GC-76 | Postulat | Accueil intégratif de la petite enfance | Prise en considération | Auteur-s Nicole Lehner-Gigon Giovanna Garghentini Python Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2018-GC-56 | Postulat | Concrétisation des mesures du concept Senior+ concernant le domaine du travail | Prise en considération | Auteur-s Chantal Pythoud-Gaillard Benjamin Gasser Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2019-GC-146 | Requête | Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2019-GC-145 (aide aux pêcheurs professionnels) | Prise en considération | Auteur-s Jean-Daniel Chardonnens |
| 2019-GC-105 | Election (autre) | Deux membres de la Commission des pétitions, en remplacement de Christine Jakob et de Sébastien Frossard | Srutin de liste | |
| 2019-GC-4 | Election (autre) | Un membre de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), en remplacement de Raoul Girard | Srutin de liste | |
| 2019-GC-125 | Election (autre) | Un membre (député) de la Commission de la Haute école pédagogique Fribourg (HEP-PH FR), en remplacement d'Antoinette de Weck | Srutin de liste | |
| 2019-GC-130 | Election judiciaire | Procureur-e 100% | Scrutin uninominal | |

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Eric Collomb, Olivier Flechtner, Thomas Rauber et Nadia Savary-Moser; sans: Grégoire Kubski, Ralph Alexander Schmid et Jean-Daniel Wicht.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Georges Godel, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Loi 2019-DSAS-26 Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse

Rapporteur-e: Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

Rapport/message: **14.05.2019** (BGC septembre 2019, p. 2379)
Préavis de la commission: **28.08.2019** (BGC septembre 2019, p. 2389)

Entrée en matière

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). La commission parlementaire s'est réunie le 28 août de cette année dans le but de modifier la loi sur l'enfance et la jeunesse suite à deux motions acceptées par ce plénum, à savoir celle de M^{mes} les Députées Susanne Aebischer et Anne Meyer Loetscher pour l'article 18 al. 2 et celle de la Commission de justice pour l'article 30a.

Je remercie M^{me} la Commissaire du gouvernement, de même que M. Quéru, chef de service, et M. Grandjean, conseiller juridique, pour les réponses pertinentes et l'accompagnement. Je remercie aussi les députés participants pour leur ouverture d'esprit et leur efficacité.

Avant d'aller plus loin, je tiens à décliner mes liens d'intérêts. Je suis assesseur à la justice de paix de la Broye et depuis peu membre du comité de l'association Point Rencontre Fribourg.

Tout d'abord, la loi sur l'enfance et la jeunesse date de 2006 et a instauré à l'époque une nouveauté à travers l'article 18: la création d'un poste de délégué à la jeunesse. Celui-ci ou celle-ci a pour tâche de coordonner des activités des organismes s'occupant des enfants et des jeunes, de proposer des projets cantonaux, de représenter le canton et d'informer la population sur les moyens d'aide existants. On voit là qu'il s'agit d'un vaste cahier des charges. De plus, le législateur a tenu à scinder ce poste en deux pour tenir compte des différences linguistiques et culturelles de notre canton, à travers l'alinéa 2 de l'article 18.

En 2018, M^{mes} les Députées Anne Meyer Loetscher et Susanne Aebischer ont déposé une motion pour modifier cet alinéa 2, motion acceptée par le Grand Conseil. Le but était de laisser plus de souplesse à l'autorité pour l'engagement d'une ou de deux personnes à ce poste et ceci dans le respect des intérêts des deux communautés. La version que le Conseil d'Etat nous propose aujourd'hui tient compte de manière élégante de la demande des motionnaires ainsi que des soucis de la communauté germanophone exprimés lors des débats au Grand Conseil.

Ensuite, par l'ajout de ce nouvel article 30a, le Conseil d'Etat a répondu aux inquiétudes de la Commission de justice ainsi qu'à celles exprimées par le Grand Conseil lors du débat sur leur motion. Lorsque des parents ne s'entendent plus au point de priver leur enfant de la présence ou de la visite de son autre parent, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) met en place, souvent sous mandat de la justice de paix, une rencontre dans un espace qui se veut surveillé et sécurisé. Dans le canton de Fribourg, cette tâche est assurée depuis une vingtaine d'années environ par l'association Point Rencontre Fribourg, qui a traversé ces dernières années de grandes difficultés structurelles et financières mettant ainsi en péril les rencontres entre enfants et parents séparés. Les motionnaires ont demandé de soutenir le Point Rencontre Fribourg et plus largement de donner une base légale permettant de conclure des mandats de prestations en faveur d'une ou de plusieurs autres structures spécialisées qui assumeront cette tâche.

Le Conseil d'Etat donne par ce nouvel article une assise légale forte aux mesures de surveillance des relations personnelles et se laisse aussi la possibilité si besoin d'intervenir dans la gestion du mandat.

Je vais m'arrêter là et laisser M^{me} la Commissaire du gouvernement compléter mes propos.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^{me} la Rapporteure pour l'introduction. En effet, ce projet de loi, qui modifie la loi sur l'enfance et la jeunesse, comporte deux modifications, qui sont distinctes et sans lien entre elles et qui font suite d'une part à l'acceptation de la motion Meyer Loetscher/Susanne Aebischer et d'autre part à la motion de la Commission de justice, qui intervenait dans la mise en œuvre du droit de l'enfant à avoir des contacts avec ses deux parents. La Commission s'inquiétait de la situation de l'association Point Rencontre, qui permet d'exercer le droit de visite dans un cadre surveillé. Le débat au Grand Conseil du 9 juin 2018 pour la motion Loetscher/Aebischer a permis l'expression de soucis de la minorité germanophone et en particulier certains intervenants craignaient que la sensibilité alémanique soit oubliée, notamment au niveau de la culture ou de la pratique différente. Le Conseil d'Etat a bien entendu ses craintes et souhaite poursuivre et renforcer les mesures en faveur d'un vrai bilinguisme.

Le Conseil d'Etat propose donc de modifier l'article 18 al. 2 dans le sens de donner une plus grande marge de manœuvre à l'autorité d'engagement. On propose d'élargir les possibilités de l'autorité. Celle-ci peut en effet n'engager qu'une seule

personne ou décider en fonction des besoins du service concerné pour autant que la solution retenue tienne compte des intérêts des deux communautés linguistiques du canton, à savoir les communautés germanophone et francophone. D'une manière générale, cette modification a bien été acceptée en consultation. Le projet vise avant tout à faciliter l'organisation du Bureau de l'enfance et de la jeunesse. Il accorde plus de souplesse pour s'organiser et faciliter le travail à l'interne. Il permettra de développer au mieux les projets de promotion de l'enfance et de la jeunesse. Le but de la politique de l'enfance et de la jeunesse est de soutenir et de protéger tous les enfants et tous les jeunes de notre canton, quels que soient leur langue maternelle, leur origine, leur statut social ou encore leur état de santé. De plus, j'aimerais relever qu'une nouvelle déléguée germanophone à l'enfance et la jeunesse a été nommée par ma Direction. Elle travaille depuis le 15 octobre 2018 en *jobsharing* avec la déléguée francophone.

En ce qui concerne la deuxième modification, le Grand Conseil a accepté le 9 novembre 2018 le fractionnement de la motion dans le sens d'une modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) afin d'y prévoir une base légale permettant de conclure des mandats de prestations en faveur des structures spécialisées qui assumeront cette tâche. Vu l'adoption unanime de cette motion, nous avons renoncé à mettre cet article en consultation.

Pour conférer une base légale à ces mandats de prestations, le Conseil d'Etat propose d'introduire un nouvel article 30c, ce qui donne une assise forte aux mesures de surveillance de l'exercice des relations personnelles. Pour clarifier la délégation des tâches, le Conseil d'Etat se dote également d'une base légale, d'un instrument pour intervenir en cas de besoin dans la gestion du mandat. Il y a lieu de rappeler que le Conseil d'Etat a décidé en 2018 d'augmenter de 30 000 frs le budget 2019 du Point Rencontre, le portant à 200 000. Par ailleurs, la DSAS a octroyé un mandat supplémentaire de 36 000 frs pour combler les pertes de l'exercice 2016 et apporter un soutien afin de permettre au Point Rencontre Fribourg d'assainir ses finances. De plus, sur recommandation de ma direction, la LoRo est entrée en matière pour soutenir le Point Rencontre pour un montant de 50 000 frs en 2018. Il poursuivra son soutien.

En ce qui concerne les listes d'attente du Point Rencontre, il n'y en a plus à ce jour. Figurent encore sur cette liste dix situations pour lesquelles il n'y a pas les éléments qui permettent d'organiser les rencontres ou alors où le papa est parti à l'étranger sans possibilité d'organiser les visites. Par ailleurs, Point Rencontre est à bout touchant pour avoir de nouveaux locaux, ce qui leur permettra d'augmenter le nombre de situations suivies. La situation est stabilisée du côté de ces visites organisées pour les parents.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce projet de modification.

Election judiciaire 2019-GC-130 Procureur-e 100%

Rapport/message: 19.08.2019 (BGC septembre 2019, p. 2437)
Préavis de la commission: 28.08.2019 (BGC septembre 2019, p. 2437)

Discussion

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je souhaitais quand même reprendre la parole avant ce énième tour pour cette élection d'un ou d'une procureur(e), en rappelant trois choses.

La première est que lorsque nous avons décidé de confier au Grand Conseil les élections judiciaires c'était pour donner une chance de choisir les meilleurs candidats et d'essayer de dépolitiser les choses. Je crois que le premier objectif est atteint, le deuxième, j'en doute beaucoup.

La deuxième chose est que nous nous sommes toujours dit que nous devions faire confiance aussi aux instances qui procèdent aux présélections, à savoir le Conseil de la magistrature et la Commission de justice. Je pense qu'au-delà des préférences partisanes, ce sont ces deux critères qui devraient prévaloir dans tous les choix qui sont faits. Nous avons entendu très clairement hier de la part du président de la Commission de justice qu'il était nécessaire de pouvoir remplacer la procureure sortante M^{me} Gendre par une autre femme. Il n'y a actuellement plus que quatre femmes au niveau de ce service sur quinze personnes. Il est absolument indispensable étant donné les tâches importantes en lien avec la LAVI que nous ayons une mixité des sexes aussi parmi les procureurs.

Je crois qu'il est donc de notre devoir d'élire une femme à ce poste, et ce d'autant plus que dans tous les postes supérieurs les femmes sont sous-représentées, raison pour laquelle je vous demande de voter en conséquence.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'ai entendu le collègue Rey. Je tiens à préciser une chose et à rappeler les faits.

Effectivement, la Constituante voulait dépolitiser la justice. Pour ce faire, elle avait décidé que les juges ne passeraient pas devant le Grand Conseil mais seraient nommés par le Conseil de la magistrature. Cette première version de la nouvelle Constitution a été contestée par la gauche et par l'UDC, mais spécialement par la gauche. Je vous rappelle que le groupe socialiste est sorti de cette salle estimant qu'il n'était pas normal que le Grand Conseil ne puisse pas élire les juges.

En deuxième version, sentant qu'il y avait une opposition trop grande, la commission qui s'occupait des affaires judiciaires a modifié cette façon de faire et ce n'était plus le Conseil de la magistrature qui devait nommer les juges mais le Grand Conseil. Il était très difficile de faire autrement, puisque l'exemple venait d'en haut. On sait bien que ce sont les Chambres fédérales qui nomment les juges. A ce moment-là, on savait que l'on ne dépolitisait plus la justice. Il faut en tenir compte et se rappeler ces faits et voir qui ne voulait pas dépolitiser la justice.

On a demandé un préavis au Conseil de la magistrature. C'est pour le suivre. Si on doit suivre le préavis du Conseil de la magistrature, qui est-ce qui est mis en premier dans le préavis du Conseil de la magistrature aujourd'hui? C'est M. Aubry. M^{me} Amara est seulement en troisième position, car ils ont considéré qu'elle n'avait pas les mêmes qualités.

Je vous retourne ce que vous dites: suivez le préavis du Conseil de la magistrature.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'aimerais quand même me tourner vers le groupe qui se trouve à ma droite et le rendre attentif que jusqu'à hier il y avait une dame qui était mise en première place par la Commission de justice et qui a fait 18 voix. Si je fais le compte, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes de votre parti qui ont voté pour cette personne placée en deuxième position par le Conseil de la magistrature et en première place par la Commission de justice. C'est une personne non politisée. Vous avez peut-être cru qu'elle était PDC et ce serait pour cela que vous n'avez pas voté pour elle. Vous aviez toujours la possibilité de voter pour elle.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Juste une réponse pour M^{me} de Weck.

Il est très bien que ce soit le Grand Conseil qui élise ces juges et qui contrôle également le Conseil de la magistrature, parce que celui-ci n'est pas parfait et fait des erreurs. La dernière en date s'est produite lors de la mise au concours de notre juge singinois. Il est très bien que le Grand Conseil reste en-dessus pour le contrôler, donner ses préavis et élire les juges en toute transparence.

_

Loi 2019-DSAS-26

Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse

Rapporteur-e: Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

Rapport/message: **14.05.2019** (BGC septembre 2019, p. 2379)
Préavis de la commission: **28.08.2019** (BGC septembre 2019, p. 2389)

Entrée en matière (suite)

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Comme annoncé par notre présidente de commission, les modifications traitent de domaines bien distincts. En ce qui concerne l'article concernant le poste de délégué à la jeunesse, je m'exprime comme comotionnaire et représentante du groupe démocrate-chrétien.

En préambule, il me tenait à cœur de dire que notre intention n'était en aucun cas de rallumer la guerre des langues, d'autant que ce poste n'était pas forcément prévu pour un francophone. La preuve en est que M^{me} Greco, déléguée à l'intégration, est de langue alémanique et italienne. Elle porte le projet "communes sympa", qui trouve des similitudes avec la stratégie de la jeunesse. Il s'agit vraiment de donner une plus grande marge de manœuvre à l'autorité d'engagement tout en prenant en compte les intérêts des deux communautés linguistiques.

Depuis mars 2018, date du dépôt de la motion, le poste de délégué alémanique a été repourvu et j'en suis très heureuse. Néanmoins, la modification de la loi demeure nécessaire afin de préciser que ce poste est un *jobsharing*, ce qui signifie que les deux personnes doivent travailler en complémentarité.

L'article tel que proposé répond ainsi à la demande des motionnaires et du groupe démocrate-chrétien. Les autres articles répondent à un souci de la Commission de justice, thème qui a aussi été abordé dans le cadre du Club des questions familiales

du Grand Conseil. Le groupe démocrate-chrétien souhaite que l'Etat trouve une solution afin d'offrir un lieu d'accueil sécurisé favorisant le maintien ou la reprise de le relation avec un enfant, et le parent avec lequel il ne vit plus quotidiennement. Le maintien du lien est essentiel pour le développement d'un enfant.

Le principe de donner un mandat de prestations à une association de type Point Rencontre nous convient. Si ce contrat revient effectivement à Point Rencontre, il faudra s'assurer que la question des locaux soit réglée et l'organisation interne assurée. Une surveillance par le Conseil d'Etat est donc nécessaire.

Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien entrera en matière et votera les modifications telles que proposées par la commission.

Mäder-Brülhart Bernadette (*VCG/MLG*, *SE*). Mit dem geänderten Artikel 18 Abs. 2 betreffend Jugendbeauftragte werden die Interessen der beiden Sprachgemeinschaften nach wie vor berücksichtigt, was die Fraktion Mitte Links Grün sehr begrüsst. Obwohl die ketzerische Frage dennoch gestattet bleibt, ob für eine effiziente Zusammenarbeit von zwei Stelleninhabenden wirklich die Sprachenfrage das zentrale Problem darstellt und deswegen gleich eine Gesetzesänderung nötig wurde.

Der neue Gesetzestext ist recht offen formuliert und die Sprachanforderungen sind nicht definiert. Wir gehen deshalb davon aus, dass die Sprachanforderungen an Kandidierende in Zukunft für beide Sprachgemeinschaften dieselben sein werden. Als Deutschfreiburgerin bleibt mir hier das Vertrauen in die Anstellungsbehörde.

Die Jugendbeauftragten arbeiten auch eng mit der Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung und mit der Jugendkommission zusammen. Somit spielt auch die sprachliche Zusammensetzung dieser beiden Gremien eine wichtige Rolle, damit sich die Jugendbeauftragten beider Sprachen dort auch gleichwertig einbringen können.

Der wirklich grosse Vorteil der Änderung dieses Gesetzesartikels besteht unseres Erachtens darin, dass ein jobsharing nun im Gesetz verankert ist. Das ist eine reale Verbesserung.

Was Artikel 30a, die Aufsicht über die Ausübung des persönlichen Verkehrs, betrifft, so begrüsst die Fraktion Mitte Links Grün die Möglichkeit, Leistungsaufträge nicht mehr auf eine einzige Organisation zu beschränken, sondern neu mit verschiedenen geeigneten Stellen abzuschliessen. Das ist ein grosser Vorteil, der unter anderem auch der Überbelastung einer einzelnen Organisation frühzeitig entgegenwirken kann.

Was Artikel 30b Abs. 2 anbelangt, so hat sich unsere Fraktion die Frage gestellt, ob die Aufsicht über die Ausübung des persönlichen Verkehrs nur auf Mutter und Vater beschränkt bleiben soll und ob das noch zeitgemäss ist. Nach unseren Abklärungen richtet sich das kantonale Gesetz jedoch nach dem Bundesgesetz und dort steht auch "mit seiner Mutter und mit seinem Vater". Wir gehen somit davon aus, dass bei gleichgeschlechtlichen Paaren beide Elternteile gemeint sind und somit auch zwei Väter oder zwei Mütter die Möglichkeit zum persönlichen Verkehr haben. Dasselbe gilt auch für ausserordentliche Umstände gemäss Zivilgesetzbuch Artikel 274a, wonach ausnahmsweise Dritten ein Anspruch auf persönlichen Verkehr eingeräumt werden kann, sofern dies dem Wohle des Kindes dient. Auch hier richtet sich das kantonale Gesetz nach dem Bundesgesetz.

Zu guter Letzt bedauern wir, dass keine Bestimmung in Zusammenhang mit der Finanzierung im Gesetz aufgenommen werden kann - denn das beste Gesetz und die besten Berichte nützen wenig, wenn das notwendige Geld für die Umsetzung nicht garantiert ist. Wir werden deshalb in der Budgetdebatte darauf zurückkommen.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion Mitte Links Grün dieser Gesetzesänderung einstimmig zustimmen.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin der Stadt Murten. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum Gesetzesentwurf Stellung.

Die Arbeit und die Zusammenarbeit der zwei Jugendbeauftragten erfolgt laut zuständiger Staatsrätin zur vollen Zufriedenheit. Mit der Gesetzesänderung werden die Anstellungsbedingungen der Jugendbeauftragten in Zukunft vereinfacht, nicht aber die Forderung der Zweisprachigkeit gefördert. Theoretisch tönt diese neue Formulierung mit der Erwähnung, dass die Interessen der beiden Sprachgemeinschaften berücksichtigt werden müssen, zufriedenstellend. Die einzige Massnahme zur Einhaltung des Gesetzestextes ist die Sicherstellung durch die Anstellungsbehörde. Davon gehen wir aus, Frau Staatsrätin.

Die neue vorgeschlagene Formulierung toleriert nun auch, dass nur eine Person angestellt werden kann anstelle von zwei Personen in Teilzeitarbeit. Zu unterstützen ist vor allem aber der Zusatz, dass die Stelle auch als jobsharing besetzt werden kann.

Die zweite Änderung betrifft die Möglichkeit einer Vergabe von Leistungsaufträgen für Kinderschutzmassnahmen. Beide Gesetzesänderungen empfiehlt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zu unterstützen.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt den Gesetzesentwurf. Mit dem Artikel 18 Abs. 2 ist es dem Staatsrat gelungen, zwei Fliegen mit einem Schlag zu treffen. Bei der Anstellung der oder des Jugendbeauftragten werden die Interessen beider Sprachgemeinschaften berücksichtigt und gleichzeitig besteht die Möglichkeit eines jobsharings. Der neue Artikel 30a ist die logische Konsequenz einer angenommenen Motion hier im Saal. Daher braucht es auch diesbezüglich keine weiteren Ausführungen.

Zu hoffen bleibt, dass genügend Ressourcen zur Verfügung stehen und gestellt werden, damit beispielsweise die begleiteten Besuchstage zeitnah und auch mit der notwendigen Sorgfalt durchgeführt werden können.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis présidente de la Fondation Transit.

Le groupe libéral-radical a donc examiné ces modifications de la loi sur l'enfance et de la jeunesse et voilà sa position.

En ce qui concerne l'article 18 al. 2, on remplace deux postes par un poste pour un *jobsharing*. La seule question qui a été débattue en commission était celle du respect des deux communautés linguistiques. M^{me} la Commissaire a pris l'engagement de le respecter et nous avons assez d'exemples au sein de notre administration cantonale pour savoir qu'il y a des personnes qui maîtrisent tout à fait les deux langues et le respect des deux langues est donc assuré.

Pour l'article 30a (nouveau), c'était une motion déposée par la Commission de justice suite au constat des listes d'attente beaucoup trop longues pour l'exercice de droits de visite pour les parents dont ce droit est surveillé. Cette motion demandait l'institutionnalisation d'une structure telle que Point Rencontre. Il y a eu un débat au Grand Conseil et à l'unanimité le Grand Conseil a suivi la position du Conseil d'Etat, à savoir un fractionnement, puisqu'on n'institutionnalise pas les institutions. On leur donne des mandats de prestations tels que ceux dont bénéficient Transit ou une autre fondation que je préside, la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse. Il est tout à fait normal de rester dans cette façon de faire.

Le groupe libéral-radical acceptera ce nouvel article.

J'aimerais faire une remarque complémentaire en tant que présidente de la Fondation Transit. La structure du Point Rencontre a connu une période difficile dans son organisation avec notamment un manque de locaux. Maintenant, l'organisation semble être sur de bonnes voies puisqu'il y a une nouvelle présidente et un nouveau comité, et je m'en réjouis. Pour les locaux, la Fondation Transit avait fait la proposition d'accueillir, même à titre provisoire, cette structure jusqu'à ce qu'elle trouve des locaux adéquats. Le Point Rencontre était venu visiter les locaux et a dit qu'il avait encore d'autres locaux à voir. Depuis, nous ne savons rien. Nous ne savons pas quels sont les locaux. Ceux qui en souffrent, ce sont les parents. Je suis contente de savoir qu'il n'y a pas de liste d'attente. Je trouve que lorsque M^{me} la Commissaire signera le mandat de prestations, il faut que cette question des locaux soit résolue. L'offre de Transit est une offre à bien plaire, que nous ne faisons pas pour faire une OPA sur le Point Rencontre mais pour aider cette institution à pouvoir réaliser ses tâches. L'offre est toujours ouverte. M^{me} la Commissaire fera au mieux.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je remercie l'ensemble des intervenantes qui se sont exprimées. Je constate avec plaisir que l'entrée en matière n'est pas contestée.

Je retiendrai quelques mots sur l'importance de la souplesse et le respect pour le choix du délégué à l'enfance et la jeunesse. Je vais retenir le souci de bien délimiter le sens de l'expression "père et mère". On verra que "père et mère" peut être "pères" et "mères".

On pourra discuter du fait que c'est la justice de paix qui donne le mandat de surveillance et que la justice de paix peut dire tout à coup qu'il faudrait élargir à des grands-parents. Ce n'est pas Point Rencontre qui va décider mais la justice de paix.

Je retiens que l'on propose de ne pas oublier de donner les ressources nécessaires.

Je retiens également qu'il est important de ne pas institutionnaliser une association mais de laisser une ouverture, de laisser la possibilité à d'autres associations pour éviter la surcharge d'une seule association.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues en faveur de l'entrée en matière de cette loi.

Effectivement, le Conseil d'Etat partage le souci de préserver les liens entre l'enfant et les parents. Je peux vous assurer que je suis attentivement l'évolution de la situation du Point Rencontre, que ce soit en termes d'évolution financière ou en termes d'organisation. Comme l'a relevé M^{me} la Députée de Weck, le comité vient de se restructurer avec une nouvelle présidence. Nous suivons aussi attentivement la situation des locaux, parce que c'est extrêmement important qu'ils puissent trouver de nouveaux locaux plus adaptés, ce qui leur permettra de pouvoir absorber aussi plus de situations. Je peux prendre l'engagement de suivre très attentivement cette situation. Je remercie M^{me} de Weck pour l'ouverture et la proposition des locaux de Transit.

En ce qui concerne la question de cette notion de "père et mère" que nous avons reprise dans la loi, nous avons repris la formulation qui est dans le code civil. En disant que les mandats portent notamment sur la surveillance de l'exercice des relations personnelles sur les pères et mères, on n'exclut pas la possibilité que ce soit avec quelqu'un d'autre, dans la situation par exemple où il y a deux mères ou deux pères, ou peut-être même des grands-parents, mais évidemment pour autant que le tribunal ait accordé des relations personnelles pour ces personnes-là. Avec notre formulation, il n'y a évidemment aucun problème à accorder un suivi à d'autres personnes de la famille pour autant que cela se justifie.

En ce qui concerne l'absence de montant dans la loi, nous ne mettons pas les montants des subventions accordées à des institutions dans une loi. Ce sont des éléments que nous examinons chaque année dans le cadre des budgets, dans le cadre de l'évolution des demandes. Nous devrions revenir chaque année devant le Grand Conseil pour modifier toutes les lois si nous mettions des montants pour les budgets des institutions, ce qui n'est pas l'objectif. Par contre, nous cadrons les choses dans le cadre d'un mandat de prestations. Ce sera pour trois ans avec Point Rencontre. Il y a donc quand même l'assurance du cadre sur trois ans, sous réserve évidemment des décisions du Grand Conseil, puisque c'est bien le Grand Conseil qui libère les montants des budgets lors de l'approbation des budgets.

Comme plusieurs d'entre vous l'ont évoqué, le Conseil d'Etat est aussi extrêmement sensible au respect des communautés linguistiques, à la question du respect soit du français soit de l'allemand. C'est là aussi extrêmement important, puisqu'il y a bien souvent dans la politique de l'enfance et de la jeunesse peut-être deux sensibilités et cultures différentes et que nos deux déléguées font un travail en *jobsharing*. Elles se partagent les tâches et sont l'une et l'autre sensible tant à la communauté francophone qu'à la communauté germanophone.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

Art. 18 al. 2 (modifié)

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Dans l'alinéa 2, on introduit la possibilité que le poste de délégué à l'enfance et la jeunesse soit partagé entre deux personnes. Cet article a fait l'objet d'un amendement, qui a été refusé en commission. De plus, la commission a largement débattu du choix des mots *jobsharing*, *job-splitting et job-pairing*, voilà les différentes possibilités. Faute de trouver mieux, nous avons demandé conseil auprès de M. Grandjean, juriste, qui a bien voulu nous proposer des termes équivalents en français. Ces propositions ont été transmises aux membres de la commission, qui à sa majorité préfère garder le *statu quo*, c'est-à-dire le terme *jobsharing*. Au final, et même si la terminologie anglaise n'est peut-être pas idéale dans un parlement franco-germanique, elle reste celle qui définit au mieux l'idée du partage de poste de travail et partage des responsabilités.

Ainsi donc, la commission vous propose d'accepter cet article tel quel.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je me suis engagée en commission à préciser que les deux communautés linguistiques de ce canton étaient la communauté francophone et la communauté germanophone. Cela figurera au PV.

Pour ce qui concerne la question du *jobsharing*, nous avons effectivement fait des recherches. Nous avons discuté avec le SPO, qui s'est également posé la question. A ce jour, ils n'ont pas trouvé de terme plus adéquat. A la Confédération et entre autres au SECO, c'est également ce terme qui est utilisé. En l'état, nous n'avons pas de terminologie alternative établie et systématiquement utilisée.

Comme les membres de la commission, je ne peux que confirmer ce terme de jobsharing en l'état.

> Adopté.

Art. 30a (nouveau)

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP*, *BR*). Ce nouvel article est là dans le but de donner une base légale aux associations de type Point Rencontre Fribourg, qui seront actives dans le domaine de la protection de l'enfant. Ce libellé permet à l'Etat de donner des mandats au besoin à tout autre structure et d'avoir un meilleur contrôle sur ces mandats.

L'alinéa 2 est celui qui a suscité en commission quelques discussions, notamment sur la terminologie de "père et mère". Effectivement, il faut tenir compte de l'évolution de notre société, mais il est finalement interdit nulle part qu'une justice donne mandat aux deux papas, aux deux mamans, voire aux grands-parents.

La commission vous propose d'accepter cet article tel quel dans son entier.

- > Adopté.
- IV. Dispositions finales, titre et considérants

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat fixera vraisemblablement l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

Art. 18 al. 2 (modifié)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 30a (nouveau)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- IV. Dispositions finales, titre et considérants
- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix sans opposition ni abstention. Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL.PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/ FDP), Décrind Pierre (GL, PDC/CVP), Defferrard Francine (SC, PDC/CVP), Demierre Philippe (GL, UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/ SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/ FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA, PS/SP), Hayoz Madeleine (LA, PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/ FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VCG/MLG), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR, PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR, VCG/MLG), Péclard Cédric (BR, VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV, UDC/SVP), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/ MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/ MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/ SVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP). Total: 92.

__

Mandat 2018-GC-143 Créer un fonds incitatif pour réaliser la stratégie "Je participe! - I mache mit!"

Auteur-s: Schneuwly André (VCG/MLG, SE)

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV) Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR)

Girard Raoul (PS/SP, GR)

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA)

Roth Pasquier Marie-France (PDC/CVP, GR) Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA)

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 13.09.2018 (BGC septembre 2018, p. 3207)

 Développement:
 13.09.2018 (BGC septembre 2018, p. 3207)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 12.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2482)

Remarque: Auteur remplaçant en lieu et place de Raoul Girard: Elias Moussa (PS/SP, FV).

Prise en considération

Garghentini Python Giovanna (*PS/SP, FV*). Nous avons pris connaissance avec grande déception de la réponse du Conseil d'Etat au mandat signé par des députées et députés de tous les partis présents dans cette salle et après une présentation du Service de l'enfance et la jeunesse, organisée conjointement par le Club des questions familiales et le Club des communes.

Le canton s'est doté en 2006 d'une loi sur l'enfance et la jeunesse jugée exemplaire par l'UNICEF. Il a poursuivi dans cette voie en mettant en place depuis plusieurs années la stratégie "Je participe! - I mache mit!", un exemple de participation sociale avec les jeunes du canton. Ce canton qui avec ses 95 000 enfants et jeunes, soit 32% de la population, est un des cantons les plus jeunes de Suisse. Que prévoit le canton pour aider entre autres les communes à mettre en place cette stratégie dotée de trois objectifs et neuf domaines d'action? Il propose d'augmenter de 20 000 frs, et ce pour deux ans, sa déjà bien maigre participation, qui est actuellement de 170 000 frs. Dès 2023, l'augmentation sera de 30 000 frs pour atteindre 200 000 frs. Quelle pingrerie! Ce montant n'est même pas à la hauteur de ce qui était mentionné dans le message lors de l'adoption de la loi en 2006: "D'autre part, pour réaliser les objectifs de la politique de l'enfance et de la jeunesse, un budget global de 250 000 frs est mis à disposition du service désigné dès 2007 afin de couvrir les frais relatifs au fonctionnement administratif de la commission de l'enfance et de la jeunesse ainsi que du bureau du ou de la délégué(e). Ce budget couvre également l'octroi des aides financières pour la mise en œuvre de projets pour les mesures au sens de l'article 25 de la loi." Or, douze ans plus tard, nous n'arrivons toujours pas à ce montant, qui n'a déjà rien d'excessif. Nous demandons au Conseil d'Etat d'octroyer ce montant de 250 000 frs et ce dès l'année prochaine.

Cela étant, en ce qui concerne le mandat présent, nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter la proposition du Conseil d'Etat. Je vous invite donc à accepter le fractionnement de ce mandat et à accepter l'augmentation proposée, en osant espérer que le Conseil d'Etat retrouvera l'esprit visionnaire qu'il a eu lorsqu'il a rédigé la loi sur l'enfance et la jeunesse en 2006 et qu'il octroiera le montant promis à l'époque, soit au moins 250 000 frs.

Schneuwly André (*VCG/MLG*, *SE*). Meine Interessenbindung: Ich war bis vor Kurzem im Vorstand von Frisbee und habe regelmässig an den kantonalen Veranstaltungen des Konzeptes "Je participe - I mache mit!" teilgenommen.

Wir danken dem Staatsrat für die Antwort. Die Fraktion Mitte Links Grün ist immer noch überzeugt, dass die Idee des Konzeptes "Je participe - I mache mit!", das vom Kanton lanciert wurde, den Kindern und Jugendlichen auf regionaler Ebene die Möglichkeit gibt, zukunftsweisend mitzuwirken.

Auch schätzen wir die Arbeit der engagierten Personen der Fachstelle für Kinder- und Jugendpolitik, die über die Oberamtmänner auch bei den Gemeinden Sensibilisierungsarbeit machen. Auch der erarbeitete Leitfaden zur Umsetzung des Aktionsplans wird geschätzt. Trotzdem bedauern wir die Ablehnung des Schaffens eines Förderfonds in der Höhe von 500 000 Franken über drei Jahre. Dies hätte für die Regionen, für die Gemeinden, für die Verbände einen Anreiz gegeben, weitere Projekte zu eröffnen und wäre ein starkes Zeichen der Anerkennung für die Arbeit in diesem Bereich durch die Kinder- und Jugendorganisationen und die Gemeinden und Regionen. Die Antwort des Staatsrates zeigt immerhin auf, dass er der Arbeit der Kinder und Jugendlichen ein Zückerchen geben will. Sie ist von der Form her aber nicht vergleichbar mit dem Fonds.

Wie stimmt unsere Fraktion ab? Die Fraktion Mitte Links Grün wird einerseits - nicht mit Begeisterung - der Aufteilung des Mandats zustimmen, das heisst, dem Antrag des Staatsrates zustimmen. So gibt es immerhin ein paar Franken für die Umsetzung der Kinder- und Jugendpolitik in den Gemeinden und in den Regionen in den nächsten Jahren. Wir werden andererseits aber auch - wie von den Auftragstellern gefordert - dem Fonds, der Eröffnung von 500 000 Franken zustimmen.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Mitinitiantin des vorliegenden Auftrags und Gemeinderätin in Murten mit einer sehr aktiven Kinder- und Jugendpolitik. Heute nehme ich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum vorliegenden Auftrag Stellung.

Die Weichen zur Unterstützung der zahlreichen Kinder und Jugendlichen sind mit der innovativen und koordinierten Kinderund Jugendpolitik des Kantons Freiburg gestellt, die auf der aktiven Mitarbeit der Kids und Jugendlichen basiert. Das Rad der Jugendpolitik dreht sich in einem guten Rhythmus. Alle Akteure, Eltern, Vereine, Gemeinden, der Staat und die Kinder und Jugendlichen selbst sind gefordert, dass es nicht ins Stocken gerät. Der Staat ist mit seiner Strategie "Je participe - I mache mit!" gewissermassen Verbindungsglied zwischen all den Akteuren.

Intensiv gefordert sind aber speziell die Gemeinden, das nahe Umfeld der Kinder und Jugendlichen. Für jede Gemeinde ist es trotz Freiwilligkeit in der Umsetzung ihrer Jugendpolitik unabdingbar, ihrer Jugend die bestmöglichen Rahmenbedingungen für deren Entwicklung und Entfaltung zu bieten.

Die Umsetzung der notwendigen Massnahmen hat aber ihren Preis. Mit dem finanziellen Anreiz des Staates können die Gemeinden motiviert ihre Projekte in der Jugendarbeit realisieren. Eine subsidiäre finanzielle Unterstützung des Staates ist somit sehr zu begrüssen und auch gerechtfertigt. Das kommt nur unseren Kindern und Jugendlichen zugute. Deshalb unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei grossmehrheitlich den Vorschlag des Staatsrates, den Auftrag aufzuteilen und die jährlichen Beiträge zu erhöhen.

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Cressier et je m'occupe de la jeunesse.

Fribourg s'est doté d'une loi sur l'enfance et la jeunesse qui a été jugée exemplaire au niveau national et par l'UNICEF. Pour mettre en place une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse et faire avancer les choses, une loi ne peut suffire. Il faut encore un plan financier incitatif et assez fourni pour que "Je participe! - I mache mit!" soit un investissement pour la société de demain. Il faut mettre à disposition des associations et des communes un fonds permettant de proposer des projets à la hauteur de cette loi. La population du canton de Fribourg est l'une des plus jeunes de Suisse. Nous nous devons d'être un exemple en ce qui concerne le soutien aux organisations de l'enfance et de la jeunesse et aux communes. De magnifiques projets sont élaborés, mais souvent ces projets sont abandonnés faute de moyens financiers et de soutien de la part du canton. Cela est très dommageable.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité le fractionnement du mandat proposé par le Conseil d'Etat et accepté par les mandataires, car le canton est un exemple avec la loi sur l'enfance et la jeunesse, et doit aussi être un exemple au niveau de son financement.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune Le Pâquier.

Les auteurs du mandat demandent au Conseil d'Etat de créer un fonds d'incitation avec un montant de 500 000 frs pour une période de trois ans pour la réalisation de la stratégie et du plan d'action "Je participe! - I mache mit!". Le fonds serat-il prolongé après?

Dans sa grande majorité, le groupe libéral-radical soutiendra le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat, moyennant un engagement pour un montant équivalent de la part des communes plutôt que la création d'un fonds qui bénéficiera prioritairement aux communes qui sont prêtes à présenter les projets dans les trois ans à venir. Qu'en sera-t-il des communes qui mettront peut-être plus de temps à élaborer un projet? Elles risquent fort d'être prétéritées. Le financement d'un fonds restreint les attributions conférées au fonds. Il ne sera pas suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des besoins alors que le financement échelonné est plus adéquat, notamment sur un plus long terme.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical soutiendra le fractionnement et vous invite à en faire de même.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Comme co-auteur du mandat, je serais déjà très satisfaite si le Grand Conseil acceptait d'augmenter la participation de l'Etat au développement de la politique de la jeunesse tel que proposé par le Conseil d'Etat. J'ai un petit doute sur la forme de ce soutien. Lorsque j'étais en charge du dicastère de la jeunesse de la commune d'Estavayer, j'ai mené de 2006 à 2008 un projet incitatif qui se nommait "Santé jeunesse", lancé par les quatre piliers des entreprises fribourgeoises et l'Etat. Suite à cet exercice, nous avions développé trois gros projets qui existent encore aujourd'hui. Dans ce sens, je peux vous assurer que ces incitations donnent une vraie impulsion au développement d'une politique communale de la jeunesse. Néanmoins, j'ai pu voir que le développement des projets n'est pas linéaire. Il y a

une grande inertie au départ. Ainsi, je privilégierais un fonds incitatif, qui permettrait plus de flexibilité que des montants attribués annuellement.

M^{me} la Commissaire du gouvernement, j'ai donc une question. Dans le cas où la première année aucun projet ne serait prêt, le montant serait donc perdu, alors que de nombreux projets seraient prêts l'année suivante où alors le montant de 90 000 frs ne serait pas suffisant. J'aimerais donc connaître la motivation de la proposition du Conseil d'Etat. Est-ce que c'est le montant des 500 000 frs qui était trop haut, ou est-ce que c'est le principe d'un fonds incitatif qui ne convient pas? Le mandat précise que le montant est de 500 000 frs, donc on ne peut pas faire une autre proposition à ce stade. Je pourrais néanmoins vivre avec un fonds incitatif plus flexible dans le temps avec le montant du Conseil d'Etat qui conviendra.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, j'aimerais aussi relever que la loi sur la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Fribourg est exemplaire et qu'elle est relevée à ce titre-là dans les débats nationaux aussi, puisque nous avons aussi pu bénéficier d'un soutien de la Confédération pour développer le plan d'action. Le travail qui a été fait avec ces septante-trois mesures mises en place dans le cadre de notre plan d'action "Je participe! - I mache mit" concerne des mesures de l'Etat et des six Directions impliquées et non pas des communes comme cela a été relevé dans le mandat.

Pour ce qui concerne les communes, il y a un important travail qui est réalisé par le Bureau de l'enfance et de la jeunesse, puisque nous avons élaboré un état des lieux des politiques de l'enfance et de la jeunesse et une analyse des mesures qui a été effectuée dans les communes. Nous avons aussi mis à disposition un guide intitulé *Devenir une commune "je participe"* et nos délégués accompagnent toutes les communes qui souhaitent pouvoir mettre en place une politique communale que ce soit dans la commune ou par région. Par ailleurs, j'aimerais dire aussi que nous devons respecter le principe de l'autonomie communale. Il appartient aux communes de prendre la décision d'établir une politique de l'enfance et de la jeunesse. C'est de définir son contenu et ses modalités de mise en œuvre. Il y a donc beaucoup de souplesse qui est laissée aux communes dans ce cadre-là. Ce que nous avons souhaité par le biais des montants que nous avons à disposition, c'est soutenir les communes pour mettre en place cette politique ou développer des projets, comme l'a relevé M^{me} la Députée Meyer Loetscher. C'est extrêmement important de pouvoir obtenir un montant de départ pour l'impulsion sur des projets. Je suis convaincu que cela fonctionne extrêmement bien.

En ce qui concerne le message de 2006, M^{me} la Députée Garghentini n'avait peut-être pas été jusqu'au bout de la lecture. Il y avait une petite phrase qui disait que l'octroi de ces montants se fera sous réserve de la procédure budgétaire de l'Etat. C'est donc dans ce cadre-là qu'il a été question d'un montant de 250 000 frs; ce montant n'a effectivement pas encore été atteint. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est d'augmenter ces montants, de passer dès le budget 2020 de 70 000 à 90 000, c'est 20 000 frs de plus à disposition des communes, et à 100 000 dès 2023. Ces montants ont déjà été prévus tant au budget 2020 qu'au plan financier jusqu'en 2023. Ce n'est pas 500 000, mais si on se place sur un plus long terme, cela fait un plus grand montant, puisque les augmentations sont pérennes. Elles permettent de ne pas avoir un fonds de 500 000 frs pendant trois ans et de pouvoir soutenir seulement les projets des communes qui seraient prêtes. La politique de l'enfance et de la jeunesse se travaille dans les différentes communes, dans les régions. Certaines régions ou communes ont besoin d'un peu plus de temps, donc nous souhaitons pouvoir assurer sur le long terme un soutien à l'ensemble des communes du territoire cantonal et pouvoir venir en aide et en soutien sur plus que trois ans, sur un plus long terme, d'où la proposition d'augmenter les montants, d'avoir ces montants au budget et au plan financier. Le Conseil d'Etat s'engage à cette augmentation.

Pour le surplus, s'il y a un montant qui n'aurait pas été octroyé sur une année on peut tout à fait faire un report de crédit et pouvoir en bénéficier les années suivantes. Ce n'est donc pas perdu le cas échéant. Je dois dire que jusqu'à maintenant nous avons distribué les montants et n'avons donc pas eu de souci, mais il serait tout à fait possible de pouvoir reporter un crédit dans ce cadre-là.

Je crois que j'ai répondu aux questions. Le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le fractionnement. Le fractionnement est un bloc, c'est-à-dire qu'on vous propose d'accepter le mandat sur le principe d'augmenter les moyens mis à disposition, d'accepter l'augmentation des montants de 70 000 à 90 000 de 2020 à 2022, et de 70 000 à 100 000 pour toutes les années suivantes, et de refuser la création du fonds de 500 000 frs. M. le Président va faire trois votes, mais c'est évidemment un bloc. Le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le fractionnement avec ces trois cautèles. Si ce fractionnement ne devait pas être accepté, le Conseil d'Etat propose de refuser ce mandat.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter le fractionnement en relevant que ce sont des montants qui permettront d'appuyer davantage de projets dans toutes les communes de ce cantons sur les nombreuses prochaines années.

Le Président. Je vais tout d'abord passer au vote sur le fractionnement. Si le fractionnement est accepté, nous voterons ensuite les éléments du fractionnement les uns après les autres. Si le fractionnement est refusé, nous voterons sur le mandat tel que déposé.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 95 voix contre 3. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC, UDC/SVP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE, UDC/SVP), Collaud Romain (SC, PLR/FDP), Cotting Violaine (BR, PS/SP), Dafflon Hubert (SC, PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/ MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/ FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/ MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/ SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/ CVP), Schläfli Ruedi (SC, UDC/SVP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schnyder Erika (SC, PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/ SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP). Total: 95.

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP) . Total: 3.

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (augmentation des moyens pour le soutien aux projets de politique communale) est acceptée par 93 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 93

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC, UDC/SVP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Chassot Claude (SC, VCG/MLG), Chevalley Michel (VE, UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/ FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/ SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/ FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/

MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 4

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP)

S'est abstenu: Total 1

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP)

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (augmentation des montants mis à disposition de 70 000 francs à 90 000 francs pour les années 2020 à 2022 et de 70 000 à 100 000 francs pour les années suivantes) est acceptée par 97 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 97

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR, VCG/MLG), Boschung Bruno (SE, PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE, PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/ CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/ CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/ SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/ MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schnyder Erika (SC, PS/SP), Schoenenweid André (FV, PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 4

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP)

S'est abstenu: Total 1

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP)

> Au vote, la prise en considération de la troisième fraction de ce mandat *(création d'un fond d'incitation)* est refusée. 53 personnes votes en faveur, 48 en défaveur, une personne s'abstient. La majorité qualifiée requise n'est pas atteinte.

Ont voté Oui: Total 53

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/ SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/ SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VCG/MLG), Marmier Bruno (SC, VCG/MLG), Mauron Pierre (GR, PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/ SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Piller Benoît (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR, PS/SP), Repond Nicolas (GR, PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Ont voté Non: Total 48

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

S'est abstenue: Total 1 Schnyder Erika (SC,PS/SP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-22

Intégrer dans la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissances la possibilité pour l'Etat de se porter garant des emprunts des établissements publics

Auteur-s: Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR)

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 06.02.2019 (BGC mars 2019, p. 501)

 Développement:
 06.02.2019 (BGC mars 2019, p. 501)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 24.06.2019 (BGC septembre 2019, p. 2499)

Prise en considération

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Il est temps de donner un signal fort, de montrer que nous sommes derrière notre Hôpital cantonal. Suite à la révision de la LAMal, les investissements des hôpitaux pris en charge par l'Etat sont désormais intégrés dans les forfaits liés aux prestations. A l'instar d'autres établissements hospitaliers, l'HFR travaille afin de relever le défi posé par le nouveau financement hospitalier introduit en 2012 et si des améliorations notables sont attendues, il est illusoire de penser qu'il sera possible de financer les investissements, quand bien même les tarifs devraient en être la seule source. Le baserate et les tarifs ambulatoires ne cessent de baisser alors que les charges augmentent. Les tarifs ne permettent pas aux hôpitaux fribourgeois de dégager une marge suffisante pour financer leurs investissements. Contrairement à ce qui était prévu lors la révision de la LAMal, la concurrence désirée entre les hôpitaux est biaisée par la part d'investissements injectée par certains cantons. L'HFR a besoin d'un outil moderne, performant, qui puisse répondre aux attentes des citoyens, ceci tant sur le plan médical qu'hôtelier. La concurrence est forte et nous devons attirer autant les patients que le personnel. La structure du bâtiment actuel n'est plus adéquate et coûte très cher, année après année. Une rénovation de fond ou la construction d'un nouveau bâtiment devient donc une urgence. Nous ne pouvons plus attendre que l'HFR assure que son projet soit adapté aux moyens financiers à sa disposition.

A l'instar du canton de Vaud, le canton de Fribourg peut instaurer la possibilité de se porter garant des emprunts. D'autres modèles existent aussi, comme le canton du Valais, qui a choisi la forme d'un cautionnement supplémentaire à l'Hôpital du Valais pour les nouvelles constructions, et le canton de Genève, qui demande que les grands projets d'investissements hospitaliers fonctionnent comme des projets de loi et nécessitent donc un acte législatif spécifique. Nous vous laissons donc la réflexion sur le ou les formes les plus adéquates qui pourraient prendre cet aise. Le Conseil d'Etat a exprimé la volonté d'apporter un soutien financier à l'HFR pour ses futurs investissements. Il est donc prêt à faire le pas. Maintenant, c'est à nous, Grand Conseil, de passer à l'acte et de voter oui à cette motion qui permettra d'entrevoir la construction d'un nouvel Hôpital cantonal.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Notre groupe parlementaire s'est penché sur le contenu de la motion de nos collègues du groupe démocrate-chrétien. En l'acceptant, et c'est ce que nous allons vraisemblablement faire, je l'imagine, en ajoutant le fait que le Conseil d'Etat y est favorable, Fribourg va rejoindre d'autres cantons où prévaut déjà ce système de garantie financière concernant les emprunts des établissements publics. En considération de l'excellente santé – financière, celle-ci – de notre canton, il serait mal compris de la part de notre population, parmi laquelle se trouvent bien entendu quelques électrices et électeurs, que notre Parlement ne s'inquiète pas de leur santé physique et psychique. Noble cause donc, à défendre. Et puis, et nous le savons toutes et tous, chers collègues, pointe à l'horizon la construction d'un nouveau complexe hospitalier de taille pour le canton de Fribourg. Notre groupe parlementaire groupe Vert Centre Gauche acceptera à l'unanimité cette motion. A titre personnel et comme doyen de fonction de la Commission des finances et de gestion, je souhaiterais que le Conseil d'Etat fasse preuve de la même générosité et de lucidité dans les divers domaines de l'Etat touchant la qualité de vie, directement ou indirectement, des Fribourgeoises et Fribourgeois. Combien de fois notre Grand Conseil a-t-il dû plier l'échine face à la politique du fait accompli, de l'impossible retour en arrière par rapport à des situations où notamment les montants des crédits octroyés par l'Etat avaient été largement dépassés, pour ne pas dire explosés: H 189, Pont de la Poya, on n'avait pas le choix. Donc, lorsque nous avons le choix, nous avons les moyens et le choix en plus, soyons courageux et visionnaires. Notre Conseil d'Etat doit agir et non pas réagir, avec tous les moyens qu'il a.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec attention la motion Meyer Loetscher/Dafflon. Notre canton devra investir à terme, c'est une évidence. La loi ne nous permettra pas dans la forme actuelle de pouvoir contribuer aux différentes demandes de financement qui arriveront tôt ou tard. C'est pourquoi

nous relevons la nécessité de cette motion et nous déplorons que le canton doive attendre l'intervention de deux députés pour prendre en mains cette problématique. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité cette motion.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention cette motion concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance afin que l'Etat puisse se porter garant des emprunts des établissements publics. Le groupe est très partagé quant à la suite à donner à cette motion. Cette motion est un peu prématurée, pour certains d'entre nous il manque une stratégie claire de l'HFR et le Grand Conseil ne doit pas donner un chèque en blanc sans connaitre les tenants et les aboutissants d'une vision hospitalière, alors que d'autres députés du groupe libéral-radical saluent enfin que le Conseil d'Etat reconnaisse les besoins d'un financement approprié, pour avoir un hôpital sain et à disposition de toute la population fribourgeoise. Cela permettra au nouveau conseil d'administration de travailler avec plus de sérénité financière, ce qui a manqué à l'ancien conseil d'administration. C'est avec ces quelques considérations qu'une petite majorité du groupe libéral-radical soutiendra cette motion.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de cette motion, qui demande au gouvernement de pouvoir se porter garant des emprunts des établissements publics. A juste titre, nous constatons que, suite à la révision de la LAMal et à son application, il ne sera pas possible à l'HFR de percevoir des montants assez élevés pour envisager son avenir avec un peu de sérénité. La construction d'un nouveau bâtiment est indispensable, nous le savons, restent encore beaucoup d'inconnues avant sa mise en œuvre et le financement en est une. Aujourd'hui, l'Hôpital fribourgeois tâche d'améliorer sa situation financière mais les coûts restent encore plus élevés que les rentrées. Il est tout à fait illusoire d'envisager qu'il puisse financer de tels investissements dans les années qui viennent. Il faut maintenant donner les moyens à notre Hôpital fribourgeois d'aller de l'avant. Il doit offrir aux citoyens et aux citoyennes de notre canton de nouvelles infrastructures, un nouveau bâtiment qui correspondent aux besoins et aux normes de notre époque. La loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance nécessite la mise à jour demandée par cette motion, le Conseil d'Etat l'a compris et le groupe socialiste soutiendra donc cette motion. Je vous remercie de votre attention.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). L'Hôpital fribourgeois HFR a besoin d'un nouveau bâtiment moderne, adapté à l'évolution des nouvelles techniques médicales et des soins, à une logistique moderne, génératrice d'économies structurelles, et bien sûr à des prestations ambulatoires et hospitalières de qualité. L'hôpital fribourgeois a déjà investi plus de 100 millions ces quatre dernières années pour moderniser les sites existants et en particulier celui de Bertigny en vue de répondre à l'augmentation du nombre de patients et surtout des journées d'hospitalisation et aussi, il faut le rappeler, de moderniser les infrastructures et les services existants qui sont devenus obsolètes avec les années et surtout pour répondre aux nouvelles exigences des patients et bien sûr du corps médical. La concurrence entre les hôpitaux est rude et dès lors il s'agit de la survie de l'HFR dans les soins aigus. Il faut le doter de moyens financiers lui permettant, à long terme et aussi rapidement, d'investir. Cette motion est parfaitement d'actualité et permettra à l'Etat de garantir des emprunts pour l'HFR dans les investissements estimés à plus de 400 millions dans les 10 à 15 ans à venir. Il est évident et ça a été déjà signalé que la baisse continue des tarifs hospitaliers DRG fait diminuer également et drastiquement la marge nécessaire aux investissements obligatoires. Cette motion règle dès lors partiellement l'aide annoncée de l'Etat pour les investissements planifiés et déjà planifiés par l'HFR. Le groupe démocrate-chrétien vous prie de soutenir cette motion, indispensable pour notre hôpital fribourgeois. Merci de votre attention.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). En tant que co-motionnaire, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui va tout à fait dans la direction des motionnaires et qui est une très bonne chose. Concernant les interventions des différents partis, nous apprenons avec très grande satisfaction que dans l'ensemble, les partis sont favorables à cette motion, qui va exactement dans la bonne direction par rapport à notre HFR. Concernant le groupe libéral-radical, qui est encore partagé, je vais essayer de vous convaincre. Vous avez peur du chèque en blanc, c'est tout le contraire. On n'a pas affaire à un chèque en blanc, on a affaire à l'exact inverse, c'est une solide garantie financière et cette garantie financière est hautement importante pour l'hôpital, pour aller de l'avant. Le collègue Schoenenweid vient de le dire, il en va aussi de la survie de l'HFR entre l'Insel et le CHUV, il en va de la suite de notre HFR, et avoir une garantie de l'Etat de Fribourg, c'est aussi permettre à cet HFR d'avoir sa raison d'être dans le futur, ici entre ces deux grands pôles lémanique et bernois. Cela permet aussi, une telle garantie, d'obtenir des crédits hypothécaires à meilleurs taux, donc finalement, on est tous gagnants. Les gagnants seront les Fribourgeois, d'abord c'est les coûts de la santé, c'est les coûts de la santé, si vous avez des frais d'investissements moins élevés, c'est des coûts moins élevés aussi pour les habitants de ce canton, pour les assurés. C'est des frais moins élevés pour notre canton, donc si on veut économiser les dépenses pour notre canton, c'est exactement en donnant de telles garanties à notre HFR. Finalement, c'est ça qu'on veut, en tout cas notre parti, et je crois que nous ne sommes pas les seuls, pour nous, c'est hautement important d'arriver à atténuer les coûts de la santé. J'espère encore que vous allez peut-être changer d'avis, ceux qui avaient peur du chèque en blanc. Je crois que ça va tout à fait dans la bonne direction et dans ce sens-là, je vous remercie et c'est avec beaucoup de plaisir, j'espère, que vous allez voter et soutenir cette motion.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, l'HFR a absolument besoin d'un nouveau bâtiment pour relever les défis auxquels il est confronté en matière de santé, pour ces prochaines années, pour se positionner aussi entre l'Insel et le CHUV et pour remplir sa mission au service des patients du canton de Fribourg. Vous avez peut-être pu lire dans la presse, si vous suivez un peu les problématiques sur les questions de santé, que de nombreux cantons en Suisse ont décidé de soutenir la construction et ou la rénovation de bâtiments hospitaliers, que ce soit par des investissements directs ou par des cautionnements. Donc la situation de l'HFR n'est pas une situation particulière ou unique, c'est bien l'ensemble des hôpitaux, en tout cas une toute grande partie des hôpitaux qui sont confrontés à des difficultés pour financer leurs investissements et ces difficultés pourraient encore se renforcer à l'avenir. C'est la troisième fois que le Conseil d'Etat a l'occasion de dire sa volonté d'apporter un soutien financier à l'HFR. Il l'avait déjà fait en 2013, dans la réponse à un postulat Siggen/Stempfel-Horner, ensuite à la motion Bapst/Wüthrich et maintenant aujourd'hui à cette motion. Le Conseil d'Etat confirme qu'il est prêt à venir avec une modification de loi qui permet au canton de s'engager pour un soutien financier à cette construction. Reste encore à peaufiner une réflexion que nous menons déjà aujourd'hui pour savoir quelles sont les formes les plus adéquates. Il peut y avoir un soutien à la construction, un cautionnement. Nous avons à l'Etat encore des prêts qui sont à rembourser par l'HFR, donc il y a différentes variantes qui sont en train d'être organisées.

Je pense que c'est absolument indispensable qu'on puisse apporter ce soutien, donc si cette motion est acceptée, ce qui semble être le cas à entendre l'ensemble des rapporteurs, nous pourrons venir avec ce projet de loi. En ce qui concerne la question, et je comprends le souci de certains députés du groupe libéral-radical, de dire "on ne connait pas la stratégie, on va s'engager avant de connaître la stratégie", je peux comprendre la réflexion. Le point sur cette question est le suivant: l'ancien conseil d'administration a travaillé sur une cible, avec des objectifs stratégiques. Nous l'avons transmis au nouveau conseil d'administration, le nouveau conseil d'administration travaille sur cette cible et ces objectifs que nous avons transmis et il devrait communiquer cet automne sur le sort qu'il réserve à cette stratégie. Nous attendons du côté de la DSAS et du Conseil d'Etat le résultat des travaux du conseil d'administration sur ces grands axes stratégiques pour pouvoir les intégrer dans la réponse que nous faisons à trois interventions parlementaires, notamment le postulat Schumacher/Savoy, plus deux autres instruments parlementaires. Nous viendrons, dès que nous aurons ces objectifs stratégiques du conseil d'administration, devant le Grand Conseil avec la réponse à ces trois interventions parlementaires et nous répondrons à l'ensemble des questions. Là, il y avait aussi une question sur cette stratégie, donc d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, le Grand Conseil pourra se positionner sur ces questions-là et ce n'est qu'ensuite que nous viendrons avec la modification de la loi. Donc, je crois que vous pouvez, en toute sérénité, appuyer ce soutien financier et vous aurez, entretemps, l'occasion de vous prononcer sur la situation et les défis que devront relever l'HFR, notamment sur la le positionnement de l'HFR pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population fribourgeoise.

C'est avec ces remarques Mesdames et Messieurs les Député-e-s que je vous invite à accepter cette motion, en redisant qu'il est absolument indispensable dans une nouvelle stratégie quelle qu'elle soit que l'HFR puisse bénéficier d'un nouveau bâtiment ici, sur le site de l'agglomération fribourgeoise.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 90 voix contre 6. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 90

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/ MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/ CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Chassot Claude (SC, VCG/MLG), Chevalley Michel (VE, UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/ SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/ SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller

Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 6

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP)

S'est abstenu: Total 1

Bapst Markus (SE,PDC/CVP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

__

Rapport d'activité 2019-GC-119

Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) (2018)

Rapporteur-e: Mever Loetscher Anne (PDC/CVP, BR)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

Rapport/message: **20.06.2019** (BGC septembre 2019, p. 2420)

Discussion

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). La Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) vous soumet pour adoption son rapport annuel, qui porte sur son activité de février 2018 à février 2019. Comme habituellement, il existe un décalage important entre la présentation du rapport et l'actualité de l'HIB. Mais je resterai fidèle au rapport présenté sans prendre en compte l'état actuel des dossiers. Le contrôle porte sur les objectifs stratégiques, la planification financière, le budget et les comptes ainsi que sur l'évaluation des résultats sur la base du contrat de prestations annuel.

Concernant les objectifs stratégiques, l'HIB a émis 28 projets institutionnels qui visent la qualité et la sécurité des soins, le bien-être des patients, le confort hospitalier, les collaborateurs et l'amélioration des processus à l'heure de la digitalisation. 13 des 28 projets sont établis comme prioritaires. La Commission suit l'évolution des projets.

A l'instar de toutes les régions, la Broye organise sont réseau de santé Au vu de sa situation géographique où les cantons de Vaud et de Fribourg s'entremêlent, il a été décidé de faire un réseau intercantonal. Comme dans tous les districts, il vise à favoriser le maintien à domicile, retarder l'entrée en EMS, éviter les hospitalisations inappropriées et maîtriser les coûts. Sont inclus dans ce vaste projet l'HIB, les EMS, les soins à domicile, les infirmières mobiles d'urgence dites IMUD, les médecins de premier recours notamment. Mais l'intercantonalité requiert aux instances politiques et professionnelles beaucoup de créativité et le soutien de leurs cantons respectifs. La créativité, il en faudra pour accorder deux cadres juridiques et deux modèles de financement différents: un financement par une enveloppe globale pourrait être la solution – affaire à suivre.

Sur le site de Payerne, l'actualité se porte sur la construction et la rénovation du bâtiment. Une procédure de mandat d'étude parallèle a été lancée.

Du côté du personnel, ayant un nouveau cadre légal, l'HIB a dû conclure des CCT pour le personnel et pour les médecinscadres. Ces CCT n'étant pas encore conclues au moment du rapport. La CCT-San, donc la convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic vaudois a été privilégié à la LPers et, même si la CCT-San augmente les coûts du personnel de 400 000 francs, ce n'est rien par rapport aux répercussion qu'aurait eu la LPers.

En ce qui concerne les comptes 2017, l'HIB présente un déficit de 955 374 francs. A noter que l'HIB n'est déficitaire que depuis 2016. A l'instar des autres hôpitaux, l'augmentation des charges est supérieure à l'augmentation de l'activité. Une task force propose une quinzaine de mesures d'économies potentielles, que la Commission suit.

Le budget 2019 affiche un déficit de 475 000 francs, principalement dû à l'augmentation des allocations sur le canton de Vaud, liée à la réforme fiscale et à l'augmentation de la prime d'assurance perte de gain en cas de maladie.

Prestations d'intérêt générales – les fameuses PIG, dont nous parlons si souvent dans cet hémicycle, sont là-aussi bien inférieures aux coûts estimés par l'HIB. Nous avons été étonnés des disparités entre les deux cantons et la Commission reviendra sur ce sujet par l'intermédiaire d'un de ses membres.

L'évaluation du contrat de prestations: L'HIB se trouve sur le contrat de prestations des deux cantons, nous avons pu souligner qu'il répond aux exigences.

Conclusion: au nom de la Commission de contrôle de l'HIB, je remercie nos deux conseillers d'Etat, M^{me} Demierre et M. Maillard pour le temps consacré à cette institution, de même que M. Haenni, président du conseil d'établissement, M. Exquis, directeur de l'hôpital, M. Gonzales, directeur financier, ainsi que M. Cornu, secrétaire de la Commission.

Avec ces commentaires, je vous propose d'adopter ce rapport.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). J'interviens aussi au nom de la délégation fribourgeoise de la commission interparlementaire de contrôle de l'HIB.

Les contributions cantonales pour les prestations d'intérêt général (PIG) constituent une part non négligeable des recettes de chaque hôpital. Pour l'HFR, les PIG représentent 6,6% du budget 2017. Pour l'HIB, les PIG représentent 4,2% du budget. La part fribourgeoise des PIG se montent à 3,3% de la part fribourgeoise du budget de l'HIB, alors que le canton de Vaud y répond à raison de 4,8%. On constate ainsi que proportionnellement le canton de Fribourg soutient l'HIB dans une moindre mesure que ne le fait le canton de Vaud. Pour contribuer proportionnellement de la même manière que le canton de Vaud, il faudrait augmenter les PIG versées par Fribourg de 570 000 frs par an. La Direction de l'HIB évalue la revalorisation à quelques 740 000 frs. Cette différence cantonale dans le traitement des PIG engendre des difficultés pour l'HIB à atteindre l'équilibre budgétaire. Cumulées sur plusieurs années, ces différences péjorent aussi la capacité d'investissement de l'hôpital, qui ne peut plus faire appel à des subventions supplémentaires pour ces investissements.

La délégation est d'avis que certaines prestations pourraient être réévaluées à juste titre, entre autres les prestations pour la formation, pour les urgences, pour les journées appropriées. La délégation souhaite ainsi poser les questions suivantes au Conseil d'Etat. A quand remonte la dernière réévaluation des PIG dans le canton de Fribourg? Comment le canton de Fribourg se situe-t-il en comparaison intercantonale pour la part des PIG dans le budget des hôpitaux? Le Conseil d'Etat a-t-il reçu de la part de la Direction de l'HIB une demande de revalorisation des PIG? Si oui, de quelle manière va-t-il y répondre?

Je vous remercie, M^{me} la Commissaire, pour vos réponses.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais tout d'abord juste rectifier non pas des propos de M^{me} la Rapporteure mais un élément qui est contenu dans le rapport et qui dit concernant le transfert des biens que les négociations sont à bout touchant, que les parties ont donné leur accord de même que les deux conseillers d'Etat, ce qui n'est pas juste. Les deux conseillers d'Etat n'ont pas donné leur accord. On attend toujours des compléments d'informations. Il n'y a donc pas d'accord ni du Conseil d'Etat vaudois ni du gouvernement fribourgeois. M^{me} la Rapporteure n'a pas évoqué cette question.

Concernant la question des PIG, j'aimerais dire que comparaison n'est pas raison, puisque pour l'Hôpital fribourgeois il y a effectivement des PIG et d'autres prestations. Dans ces autres prestations il y a des mandats spécifiques que nous donnons à l'Hôpital fribourgeois, par exemple un mandat de 100 000 frs pour de la violence contre la lutte conjugale, des montants pour la mise à disposition en cas de catastrophes, donc toute une série de prestations de santé publique que nous confions à l'HFR. Nous ne pouvons donc pas simplement faire un ratio en tant que tel en pourcentage par rapport à ces prestations d'intérêt général et des autres prestations.

Le canton de Vaud pour l'HIB finance aussi des prestations que le canton de Vaud demande spécifiquement à tous ses hôpitaux, qui ne sont pas des missions demandées par le canton de Fribourg par rapport à de la coordination, par exemple pédiatrique, pour laquelle le canton de Vaud demande 90 000 frs. Cela coordonne une mission demandée spécifiquement par le canton de Vaud. Ce sont les deux éléments que je souhaitais d'abord préciser par rapport aux remarques de M. le Député Pasquier.

Concernant les questions, on réévalue les PIG chaque année. Au HFR, nous le faisons sur la base des comptabilités antérieures où une analyse est faite. Pour l'HIB, c'est un petit peu différent puisqu'on a élaboré en 2014 un nouveau modèle de financement et dans ce cadre-là on a un montant qui a été reconnu et repris de l'ancien mode de financement pour ces PIG implicites.

C'est donc 1 267 844 frs, montant repris de cette manière-là. Comme nous l'avons fait à l'HFR, nous allons reprendre ce montant de PIG implicite et le décortiquer pour voir à quoi cela correspond. Il est vrai que ce montant est resté inchangé. Effectivement, l'HIB a revendiqué des PIG supplémentaires dans le cadre du budget 2020. Le Conseil d'Etat a analysé cette demande. La réponse sera apportée dans le cadre du dépôt du budget.

Quant à la question de savoir comment Fribourg se situe en comparaison intercantonale, il est difficile de répondre à cette question. Il y a une étude qui vient d'être faite par Ecoplan, mais à l'exception de Fribourg et Genève, tous les autres cantons romands ont refusé de répondre à cette étude. Nous n'avons donc pas les autres cantons romands. Ce que l'on sait d'une manière générale est que les cantons romands financent plus de PIG et autres prestations que les cantons alémaniques. Dans l'étude que nous avons pour les cantons qui ont répondu, Fribourg est plutôt effectivement en haut du classement.

Je crois que j'ai répondu aux questions et c'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2018-GC-23

Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) - Modification des articles 9 et 10 (Financement)

Auteur-s: Lehner-Gigon Nicole

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 08.02.2018 (BGC février 2018, p. 276)

 Développement:
 08.02.2018 (BGC février 2018, p. 276)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 04.07.2019 (BGC septembre 2019, p. 2467)

Prise en considération

Garghentini Python Giovanna (*PS/SP*, *FV*). Tout d'abord, je tiens à préciser que cette motion a été déposée avec une collègue qui ne siège plus dans cette salle et qui en était l'auteure principale. Je tiens à saluer ici M^{me} Nicole Lehner-Gigon.

Nous sommes bien entendu déçus de la réponse du Conseil d'Etat et du fait qu'il refuse cette motion. Il l'a refusée pour deux motifs. Le premier est que la réforme fiscale va injecter 3,75 millions de la part des employeurs dans les caisses de l'accueil extrafamilial pour les cinq prochaines années. Ce montant passera ensuite à 4,75 millions. Est-ce que ces montants atteignent les pourcentages des montants versés par les employeurs d'autres cantons? J'ai bien peur que non. Pour comparaison, les employeurs du canton de Vaud versent 0,16% de la masse salariale et Neuchâtel 0,18%. Quel sera ce pourcentage pour Fribourg, même avec ces millions supplémentaires?

M. Jean-Hugues Busslinger, directeur au centre patronal vaudois et par ailleurs membre du conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants, présentait lors d'une rencontre du forum interparlementaire romand comment la Chambre de commerce fribourgeoise et celle du canton de Vaud ont reconnu la nécessité pour l'économie de soutenir les accueils pré- et parascolaires. Leur soutien a permis de doubler le nombre de places. Nous en sommes encore bien loin à Fribourg, où les parents galèrent à trouver des places pour leurs enfants. Une carte des crèches publiée dans le journal Le Temps il y a quelques temps montrait un joli vide dans le canton de Fribourg.

La deuxième raison du Conseil d'Etat pour ne pas accepter cette motion est la future loi abrégée DéTEC, à savoir la loi sur le désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. Dans cette loi, il est prévu que l'aide aux structures d'accueil extrafamilial sera entièrement repris par les communes. Si le désenchevêtrement fait sens dans certains domaines, pour l'accueil extrafamilial c'est un non-sens. Bien au contraire, cela augmentera les inégalités de traitement et les problèmes pour les parents. Chaque commune aura son tarif. Que se passera-t-il lorsqu'une famille déménage et change de commune? Elle devra chercher une autre crèche pour son ou ses enfants ou alors ne plus avoir droit à la part subventionnée et faire valoir son droit au subventionnement? Qui devra faire les démarches? Les parents bien sûr. Et qui paiera le prix de tous ces tracas? Les femmes sans aucun doute. A l'heure où l'on nous demande de plus en plus de mobilité, la politique familiale du canton de Fribourg nous la restreint, sans compter que les conseillers ou conseillères communales en charge de l'accueil pré- ou parascolaire à l'exception de la ville de Fribourg ont ces responsabilités à côté de leur travail et ont donc peu de temps et souvent pas les connaissances du domaine, et sans compter non plus que depuis 2015 la part versée par les communes aux structures extra-familiales ne cesse de diminuer. Au lieu de progresser et de développer les places d'accueil extrascolaire, de

faciliter la vie des parents et la place des femmes dans l'économie pour une réelle politique de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le canton de Fribourg recule.

Nous demandons au Conseil d'Etat de revoir de manière encore plus approfondie la répartition des compétences entre communes et canton en ce qui concerne les accueils extra-familiaux et de garder de sa compétence en augmentant la part versée par le canton.

Si nous souhaitons des structures d'accueil en nombre suffisant, qui soient abordables pour les familles et qui permettent réellement aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, il faut soutenir cette motion et l'accepter.

Mäder-Brülhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Dass Investitionen in familienergänzende Betreuungseinrichtungen selbst vom Gesichtspunkt der wirtschaftlichen Entwicklung des Kantons aus gesehen eine ausgezeichnete Investition in die Zukunft darstellen, anerkannte der Staatsrat bereits im Jahre 2016 in seinem Bericht auf ein Postulat unserer Kolleginnen Aebischer/Badoud. Die Frage stellt sich somit drei Jahre später, warum die vorliegende Motion abgelehnt wurde und warum man weitere wertvolle Zeit verstreichen lässt, obwohl das Anliegen sowohl den Familien als auch der Wirtschaft unseres Kantons langfristig dienen würden. Ist es vertretbar und richtig, dass diese wichtigen Finanzierungsfragen bezüglich der Vereinbarkeit von Familie und Beruf immer und immer wieder wegen der Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden verschoben werden?

Die Fraktion Mitte Links Grün ist sich bewusst, dass die Arbeit des Steuerungsausschusses DéTEC sehr zeitintensiv und komplex ist. Trotzdem: Ich zum Beispiel bin nun seit sechs Jahren im Grossen Rat. Verschiedenste Vorstösse zu Änderungen des Gesetzes über die Betreuungseinrichtungen wurden in dieser Zeit bereits mehrmals abgelehnt mit der Begründung der Aufgabenentflechtung. Zahlreiche Kolleginnen und Kollegen wurden und werden bei ihren Vorstössen immer und immer wieder vertröstet mit DéTEC.

Nun schreibt der Staatsrat in seiner Antwort, dass er über das erste DETEC-Massnahmenpaket voraussichtlich im Herbst entscheiden und es dem Grossen Rat im Jahre 2020 unterbreiten wird. Wohlgemerkt, voraussichtlich! Wir können selber interpretieren, was auch immer das bedeuten mag. Nun, der Herbst ist da. Können wir also davon ausgehen, dass der staatsrätliche Zeitplan noch aktuell ist und dieser auch eingehalten werden kann?

Selbst wenn die Gemeinden den Bereich der familienergänzenden Betreuungseinrichtungen gänzlich übernehmen werden, was ich absolut nicht unterstütze, bleibt es trotzdem der Kanton und nicht die Gemeinden, der die erwähnten Bundessubventionen einfordern kann. Auch holt das BSV für sämtliche Gesuche eine Stellungnahme des zuständigen Kantons ein. Somit wird sich dieser auch in Zukunft nicht gänzlich aus diesem Bereich und seiner Verantwortung ziehen können.

Aus den erwähnten Gründen wird die Fraktion Mitte Links Grün dieser Motion einstimmig zustimmen, und wir bitten Sie, dies ebenfalls zu tun. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit, auch wenn diese nicht immer vollkommen da war.

Cotting-Chardonnens Violaine (*PS/SP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis vice-syndique de la commune de Belmont-Broye qui a un projet de crèche en cours.

J'interviens au nom du groupe socialiste qui a longuement discuté de cette motion, qui pose la question difficile du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Bien que nous tenions à l'économie en matière d'accueil extrafamilial, nous sommes d'avis que le canton doit mettre davantage de moyens pour soutenir la création de structures d'accueil de jour. Nous faisons le constat que de grandes disparités existent entre les communes en la matière. Dans certaines d'entre elles, le besoin en places de crèche se fait cruellement sentir pour les familles.

Je ne vais pas répéter tous les arguments qu'a donnés ma collègue motionnaire et qui ont convaincus notre groupe à soutenir cette motion.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la ville de Bulle, donc du chef-lieu de la Gruyère, membre du comité de l'Association cantonale fribourgeoise, membre du comité directeur de l'Association régionale de la Gruyère (ARG) et membre du DéTEC. Ces quatre éléments ont un lien direct avec les structures d'accueil extrafamilial de jour dont nous débattons maintenant.

La loi qui régit ces structures d'accueil date de 2011. La motion déposée en février 2018 traite d'un sujet en perpétuelle évolution et en perpétuelle augmentation au niveau des demandes. La motion est née suite à la publication des chiffres de l'OFAS de cette époque, relevés en automne 2017 et les motionnaires demandent une modification de la loi quant au financement de ces articles 9 et 11. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. Sont passés par là la réforme fiscale, acceptée par le peuple le 30 juin et qui au final apporte 4,75 millions de plus par année pour l'accueil extrafamilial de jour, et le DéTEC cantonal, donc le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, qui va selon le programme accepter un paquet de mesures cet automne. Ce paquet sera traité au Grand Conseil en 2020 pour une entrée en vigueur prévue en 2021.

Ces structures d'accueil sont des tâches tout à fait communales. Je comprends que c'est une tâche difficile pour une petite commune d'ouvrir un crèche, car il y a un seuil de rentabilité et il faut mettre ces crèches ensemble. C'est pour cela qu'au niveau de l'ARG nous nous regroupons, toutes les communes, pour travailler la Gruyère ensemble et fournir des crèches à disposition des parents. Les enfants qui habitent dans une commune ne vont pas forcément dans la crèche communale, parce qu'ils peuvent aller dans la crèche où se trouve l'employeur ou dans une crèche sur le chemin entre le domicile et l'employeur. Il est faux de dire que les communes participent moins au financement des crèches. Ce sont des tâches que nous finançons. Nous finançons les parents qui déposent leurs enfants dans ces crèches et ces frais sont en constante augmentation. Le financement des crèches est assuré par le canton, par l'employeur, par les communes et par les parents. Les communes financent les parents qui sont domiciliés dans la commune. Pour exemple aujourd'hui, nous avons dix crèches en Gruyère avec un taux d'occupation au mois d'avril de 75,36%. Nous avons déjà eu deux demandes d'ouverture de crèches supplémentaires, demandes qui ont été refusées et nous avons trois ou quatre projets en préparation. Le SEJ demande un taux d'occupation de 80% dans un délai de deux ans pour l'ouverture d'une crèche supplémentaire. Sur notre territoire, et je prends la Gruyère dans son ensemble, on en est à 75,36%. Plus on ouvre de crèches, plus le taux d'occupation sera faible et plus les prix des journées vont augmenter. Il est donc normal de faire attention avec ces éléments.

En conclusion, le Conseil d'Etat nous propose de refuser cette motion. C'est ce que notre groupe vous propose également sachant qu'il y a des mesures qui sont en route telles que les montants de la réforme fiscale et le DéTEC qui est un élément important dans la transmission des tâches et le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Lorsque l'on devra discuter de ce DéTEC, il y aura un élément important qui est le financement. Aujourd'hui, l'Etat va probablement mettre cette tâche aux communes et finalement cette tâche a un coût en constante augmentation. Nous devrons faire attention d'avoir une bascule fiscale équitable. Si on prend ces charges financières à un instant t qui sont en constante augmentation, il faudra avoir un retour équitable de l'autre côté au niveau du financement du canton.

Sur ces considérations, notre groupe vous propose de refuser cette motion.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je vais raccourcir mon intervention, puisque mon prédécesseur vient de présenter la plupart des arguments que nous avions également sorties en groupe.

Pour nous, le désenchevêtrement des tâches ne nécessite pas d'être traité, puisque des mesures vont être présentées à l'automne et mises en place début 2020.

Concernant le financement la même chose, la votation du 30 juin dernier concernant la réforme fiscale va apporter dans une première phase 3,75 millions puis dans une deuxième phase 4,75 millions à ce paquet.

Nous allons donc refuser à l'unanimité la motion qui est présentée aujourd'hui.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à La Roche, commune qui comme beaucoup d'autres a mis en application la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE).

Le groupe démocrate-chrétien a étudié attentivement la motion. La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle nous tient particulièrement à cœur.

Les motionnaires demandent une modification des articles 9 et 10 de la LStE. Dans leur développement, elles constatent que le canton n'a utilisé que 30% de subventions fédérales. L'incompréhension est justifiée. Toutefois, en analysant la situation plusieurs questions se posent. Lorsque vous faites vos courses avec 200 frs dans la poche et que vos besoins se montent à 140 frs, dépensez-vous les 200 frs? Je ne crois pas. La réponse du gouvernement n'est pas plus satisfaisante. Se justifier en argumentant que les investissements en augmentation des places n'étaient souvent pas suffisants pour avoir droit aux subventions n'est pas acceptable.

Le service concerné ayant une vue globale de la situation cantonale, a-t-il proposé des solutions aux demandeurs? La mise en association de plusieurs établissements en une entité juridique permet sûrement d'augmenter le taux de subventionnement. Nous pensons que par quelques mesures organisationnelles nous aurions nettement pu améliorer le taux d'utilisation des subventions et ceci à la satisfaction de tous.

Pour les besoins des familles, les motionnaires estiment que le taux de couverture du canton est insuffisant à 10% en regard de Vaud et Genève à 26%. La différence semble énorme. Toutefois, la comparaison peut être trompeuse. Deux cantons à forte agglomération sont comparés à un canton où le tissu non urbain est important. Les modes de vie et d'organisation familiale y sont légèrement différents. Est-ce que la commissaire du gouvernement pourrait nous indiquer le taux de couverture du Valais et du Jura, cantons à la proportion urbaine la plus proche du notre?

Au niveau de la couverture, il faut noter qu'un district par le biais de son association régionale, je reprends les mots de mon collègue, a voulu unifier les tarifs de subventionnement communal de ses crèches. Il a fait un état des lieux de tous les établissements sur son territoire et le constat a été surprenant. Beaucoup d'établissements étaient en sous-occupation, 75%

environ en avril. Si nous ne doutons pas que des régions soient sous-dotées en places d'accueil dans le canton, il serait bien que le service concerné fasse un état des lieux et se fasse assister des autres districts concernés.

La motion étant déposée avant l'acceptation de la réforme fiscale, elle n'intègre pas la participation financière votée par le peuple. Des baisses des tarifs en crèche et en accueil extrascolaire y sont planifiées.

Le groupe démocrate-chrétien estime que la mise en application des mesures prévues dans la réforme est prioritaire pour déterminer si ces aides sont suffisantes. Le cas échéant, la loi pourra être modifiée. Si au premier abord la motion nous semblait séduisante, après une analyse une majorité du groupe démocrate-chrétien soutient l'application des mesures de la réforme fiscale ainsi qu'un rapide désenchevêtrement des tâches entre communes et Etat, et par ce fait refuse la motion.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je me prononce à titre personnel à ce sujet.

Je soutiendrai cette motion pour les raisons qui suivent. Le Conseil fédéral a fait un rapport en 2015, vu le postulat de notre collègue Christine Buillard-Marbach, qui s'est étonnée que le fonds mis à disposition à Berne n'ait pas été utilisé par le canton de Fribourg. Dans ce rapport, on trouve que les coûts de notre accueil comparés aux pays voisins ne sont pas plus élevés. Par contre, les frais pour les parents sont de deux à trois fois plus élevés. A Zurich, on a un montant par jour de 112 frs dans une crèche, dans le canton de Vaud 110 frs et quand on a deux enfants gardés 3,5 jours par semaine on constate qu'à Zurich 23% du budget du ménage est utilisé pour payer l'accueil extrafamilial de jour et dans le canton de Vaud c'est 16% brut. Le Conseil fédéral dit dans son rapport qu'en comparaison la Suisse pèse énormément sur les parents pour payer les coûts de l'accueil extrafamilial. Cela a une conséquence pour notre économie en premier lieu. On décourage souvent les femmes de prendre une activité professionnelle. Dans la classe moyenne, c'est seulement à partir d'un taux d'occupation de 80% qu'il reste plus d'argent que ce qu'on paie pour la progression fiscale, les coûts pour l'accueil et les trajets.

Pour ceux dans cette enceinte qui ont des compétences en économie, on investit par année 28 milliards dans la formation tertiaire de nos femmes et hommes dans ce pays, payée par la Confédération et les cantons. On a 50% de femmes comme étudiantes, donc 14 milliards dépensés. Dès qu'il y a des enfants, la plupart resteront à la maison et ne seront pas à disposition pour notre économie. Ce sont souvent les femmes et non les hommes qui restent à la maison. On a un problème financier global qui n'est pas seulement une question de subventions. Le Conseil fédéral dit que la solution est que tous les partenaires devraient participer.

Quand j'entends l'argument du Conseil d'Etat, qui dit qu'il faut attendre le désenchevêtrement des tâches et que ce ne sont que les communes qui devraient prendre cela en main, c'est tout à fait à l'opposé de ce que propose le Conseil fédéral. On a voté pour la loi fiscale, qui donne plus d'argent de nos employeurs, mais si je regarde la loi actuelle, l'article 9 et 10 que vise cette motion — bravo à la Gruyère et la Glâne qui coordonnent la subvention aux parents au niveau communal et c'est une grille unie, ce qui veut dire que je peux placer mon enfant dans une commune voisine — il est écrit que l'Etat soutient financièrement les structures d'accueil. Dans le message du Conseil d'Etat il est écrit "le subventionnement aux parents". On nous guide un peu sur une mauvaise voie. Il y a une nécessité de repenser cette loi, de prendre en considération cet aspect de désenchevêtrement des tâches. Je suis d'accord que ce sont les communes qui devraient mettre en place les structures, qui devraient faire la demande et de voir ce que c'est, mais aujourd'hui on ne parle que de crèches. Dans ce canton, ce qui est important ce sont les crèches, l'accueil extrafamilial de jour. On a un des plus grands nombres d'heures d'accueil au niveau de la Suisse. On ne parle jamais de cela. La création de places en accueil extrafamilial de jour qui aide justement les communes et notre canton urbain... [Temps de parole écoulé.]

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Je voulais juste rajouter que je rejoins tout à fait les propos du député Morand. Les parents effectivement ne mettent plus les enfants à la crèche de la commune et c'est pour cela que l'article 9, qui dit que le subventionnement se fait à la structure, doit vraiment être changé.

On doit prendre en compte tous les éléments qui sont venus depuis 2018, c'est-à-dire la PF17 ainsi que le DéTEC, mais un toilettage néanmoins de ces articles est nécessaire afin de s'adapter aux besoins de notre population. C'est pourquoi si sur les demandes d'un supplément des entreprises je ne suis pas favorable, je suis néanmoins favorable à ce qu'il y ait un toilettage de cette loi pour qu'on s'adapte aux besoins de nos citoyens.

Je voterai donc cette motion.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je veux rappeler l'un ou l'autre élément.

Tout d'abord, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les structures d'accueil, nous avons eu la création de 16 crèches, de 46 structures d'accueil extrafamilial, cela fait 627 places à plein temps en crèche qui ont été créées depuis 2011. Comme l'a relevé M. le Député Morand, dans certaines régions, notamment la Gruyère, il y a suffisamment de places à disposition. J'aimerais rappeler aussi que d'offrir des places à disposition dans les structures d'accueil extrafamilial est une tâche de compétence communale. On est clairement dans une question d'autonomie communale. La loi a été claire. Les communes doivent évaluer les besoins de leur population et mettre à disposition les places d'accueil en fonction des besoins évalués

par les communes. Le rôle de l'Etat au-delà des questions de surveillance est de participer financièrement à 10% du coût, en déduction du coût des parents. Nous avions d'ailleurs surveillé lors de l'introduction de ce montant que la participation de l'Etat soit vraiment affectée dans les barèmes des structures à une diminution du coût payé par les parents et non pas une diminution du coût payé par les communes. Ce sont les tâches.

Si aujourd'hui le groupe de travail DéTEC propose à ce stade-là de mettre ce domaine entièrement dans les mains des communes, c'est que toutes les questions d'approbation de tarifs, d'acceptation si un enfant peut aller dans une crèche, c'est déjà de la compétence des communes. L'Etat ne se prononce absolument pas sur ces questions. Nous finançons simplement ce 10% pour un montant de 5,5 millions en 2018, 5,4 millions au budget 2019 qui sont payés par le canton pour ce 10%, mais toutes les autres tâches sont aujourd'hui dans les mains des communes. Je suis ici soit comme députée soit comme conseillère d'Etat depuis 1996, où j'entends parler de ce désenchevêtrement des tâches qui est attendu par le Grand Conseil et aujourd'hui on arrive avec un paquet. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur ce paquet. Vous aurez l'occasion de dire s'il vous convient ou pas lorsque le projet de loi vous sera présenté. A ce stade-là, le CoPil est d'accord de mettre cette tâche-là dans ce premier paquet de désenchevêtrement des tâches. C'est donc la première raison pour laquelle nous proposons de ne pas accepter cette motion. Il ne paraît pas opportun pour le Conseil d'Etat de venir avec une modification de cette loi au moment où juste derrière on arriverait avec un projet de loi qui remet l'ensemble du paquet de cette tâche aux communes. C'est aussi une question de pouvoir après vérifier la neutralité des coûts et de pouvoir être clair par rapport à cela.

Si le canton de Fribourg n'a pas touché l'entier des montants qui ont été mis à disposition par la Confédération, ce n'est pas qu'il y a une mauvaise organisation au service, c'est simplement qu'il y a des conditions strictes données par l'OFAS pour toucher des subventions. Ce n'est pas une question de rassembler des crèches, les conditions sont strictes. Il faut créer dix places dans une structure, soit vous les créez et vous pouvez toucher la subvention, soit vous rajoutez six places parce que cela fait aussi du sens dans une commune. Si à La Roche vous avez une crèche, que vous avez besoin de trois places supplémentaires, vous n'allez pas en créer dix que vous devriez financer alors que vous n'en avez pas besoin. C'est en fonction des besoins de la crèche. Ce sont là les critères pour toucher ces montants à la Confédération. Ils sont strictes. On peut dire aussi que le canton de Fribourg a quand même touché depuis la création des fonds d'impulsions 8 699 963 frs. Ce sont des crèches qui ont touché ces montants pour créer des places. Le travail s'est fait.

Je n'ai à ce stade-là aucune connaissance des taux de couverture pour le Valais et le Jura. Je vais me renseigner. Si je peux les trouver, je vous les donnerai volontiers.

Les crèches relèvent de l'autonomie communale. Ce n'est pas le canton qui organise. Cela a clairement été voulu comme cela par le Grand Conseil. Je rebondis sur les propos de M^{me} la Députée Meyer Loestcher, qui souhaiterait que l'on toilette l'article pour dire que les parents peuvent aller dans toutes les communes. Je vous rappelle que, quand on est venus avec la loi, vous avez, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, en 2011 été clairs sur ce que vous souhaitiez par rapport à cette possibilité. Vous avez aussi été clairs pour qu'on n'impose pas des barèmes. Les choses changent. Elles peuvent changer. S'il y a une volonté du Grand Conseil de revenir sur des décisions prises en 2011, on le fera.

Pour aller chercher les montants à la Confédération, il faut le préavis du canton. On le fait déjà alors qu'on n'est pas en charge du domaine. On continuera donc de le faire. Le seul montant que le canton doit aller explicitement chercher ce sont les 4,75 millions financés par les employeurs dans le cadre du projet de réforme fiscale. Pour ce montant-là, c'est vraiment pour diminuer les coûts pour les parents et c'est là le canton qui doit aller donner l'assurance à la Confédération qu'il y a un vrai report de diminution de coûts pour les parents. Le canton préparera le dossier.

Il y a un important effort des employeurs qui a été réalisé dans le cadre du projet de réforme fiscale avec les 4,75 millions qui vont provenir de la taxe sociale, qui viennent en appui et qui viennent diminuer de 6 frs le jour de garde en crèche et de 5 frs la journée de garde en assistante parentale. Je rebondis sur les propos de M^{me} Aebischer pour dire qu'on n'est pas seulement sur les crèches mais on est aussi sur les coûts de journée de garde par une assistante parentale. Il participe également à offrir des places d'accueil pour les enfants de manière extrêmement importante. Je ne peux pas répondre à la question combien cela représente en pourcentage pour les employeurs, puisque l'on a 0,04% de prélèvement pour les allocations familiales, ce qui correspond à la subvention des employeurs qui était déjà acquise. Le montant de 4,75 millions ne sera pas un pourcentage prélevé sur les allocations familiales mais proviendra de la taxe sociale. Elle ne sera donc pas payée par tous les employeurs. On ne peut pas ramener cela à un pourcentage pour répondre à M^{me} la Députée Garghentini.

C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 57 voix contre 42. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 42

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens

Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP)

Ont voté Non: Total 57

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/ CVP), Bertschi Jean (GL, UDC/SVP), Boschung Bruno (SE, PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE, PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/ CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Chevalley Michel (VE, UDC/SVP), Collaud Romain (SC, PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA, UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE, PLR/FDP), Jakob Christine (LA, PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA, UDC/ SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/ CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

S'est abstenu: Total 1

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP)

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2018-GC-76 Accueil intégratif de la petite enfance

Auteur-s: Lehner-Gigon Nicole

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 24.05.2018 (BGC mai 2018, p. 1253)

 Développement:
 24.05.2018 (BGC mai 2018, p. 1253)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 04.07.2019 (BGC septembre 2019, p. 2470)

Prise en considération

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Tout d'abord, comme l'objet précédent, ce postulat a été déposé avec Nicole Lehner-Gigon, auteure principale. J'ai des liens d'intérêts avec ce postulat que je n'avais pas au moment de sa rédaction et de son dépôt: je suis maintenant directrice cantonale de Pro Infirmis à Fribourg et membre du comité de la Coccinelle, crèche intégrative en ville de Fribourg.

Ceci étant précisé, nous pouvons aborder le contenu du postulat et nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse positive.

Le point positif de la réponse est la reconnaissance de la nécessité du soutien à l'intégration des tout jeunes enfants qui ont besoin d'un encadrement particulier. Le besoin est reconnu et le Conseil d'Etat accepte de prendre en considération le présent postulat. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat semble plus enclin à choisir la solution de l'encadrement par des auxiliaires de vie dans des structures d'accueil préscolaire déjà existantes. Nous sommes bien évidemment d'accord avec cette solution. Cependant, de notre avis et de celui des milieux concernés, elle ne devrait pas d'emblée exclure la création de jardins d'enfants intégratifs, notamment dans le sud et dans la partie germanophone du canton. Nous invitons le Conseil d'Etat à ne pas exclure cette deuxième solution, mais de soutenir l'offre d'accueil intégratif par une offre variée, comme la loi le lui permet. Nous tenons à souligner qu'il est important que les mesures puissent être mises en place rapidement, avec des procédures pas trop lourdes, ni trop longues. Le temps du préscolaire est court. Lorsque les difficultés sont détectées, il faut rapidement une aide pour l'enfant. S'il faut attendre 6 ou 12 mois pour une prise en charge, voire attendre une réponse qui n'arrive pas, la période préscolaire est terminée. Il peut s'avérer que l'enfant n'a pas pu fréquenter une structure adéquate et que tout le bénéfice qu'il aurait pu en retirer est perdu.

Je profite de cette tribune pour demander à M^{me} la Commissaire de préciser à quelle situation répond l'article 13 de la LStE. Pour les enfants qui sont nés avec moins de chance que d'autres et pour les parents de ces enfants à besoins particuliers, qui doivent affronter de nombreuses difficultés, je vous remercie d'accepter la transmission de ce postulat.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je parle au nom du groupe démocrate-chrétien, qui soutiendra ce postulat à l'unanimité, pour les raisons suivantes:

Je n'ai plus de lien d'intérêt avec ce sujet. J'ai longtemps œuvré pour l'accueil extrafamilial de jour, notamment géré avec Kibelac deux accueils extrascolaires dans le district du Lac, où on s'est rendus compte que selon les communes et la situation des enfants qui visitent l'accueil extrascolaire, on a des enfants en difficulté. Maintenant, avec l'intégration des enfants en difficulté et en situation de handicap, cela va augmenter. Aujourd'hui, on a une clé de 12 enfants par personne formée dans un accueil extrascolaire. On a déjà pu négocier avec les communes qu'on puisse baisser cette clé et arriver à 8 enfants par personne formée. Par contre, on a eu des situations où on a eu 3-5 enfants dans un accueil qui ont énormément perturbé le groupe et pour lesquels il fallait presque une personne par enfant. Le Conseil d'Etat nous répond qu'avec la loi actuelle, on a déjà la possibilité de demander de l'aide supplémentaire, mais j'aimerais juste rappeler que la procédure administrative est très conséquente. Je demande donc ici, au Conseil d'Etat, d'appliquer une procédure simple pour que ces structures puissent obtenir cette aide rapidement. On sait déjà que le SEJ est débordé, qu'il n'a pas les moyens et je crains vraiment que si on se base juste sur l'article actuel de la loi, on n'aura pas assez rapidement les solutions qu'il nous faut ou le financement supplémentaire qu'il nous faudrait.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis enseignante et membre du comité de Pro Familia Fribourg.

L'accueil et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques dans des structures préscolaires s'inscrivent dans la ligne de ce qui s'est développé ces dernières années au niveau du cursus scolaire obligatoire, à savoir une plus large intégration inclusive des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers. Cette volonté d'intégrer socialement ces enfants doit donc se faire dès leur plus jeune âge et dans les meilleures conditions d'encadrement possible. C'est la volonté de ce postulat. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat s'engage prioritairement à augmenter la prise en charge des enfants à besoins particuliers, dans les structures de la petite enfance ordinaires. Or, notre groupe soutient vivement le but demandé dans ce postulat, à savoir la création de nouveaux lieux d'accueil intégratifs et ceci pour diverses raisons.

En effet, si certains enfants à besoins particuliers peuvent être accueillis dans une structure de garde conventionnelle, d'autres nécessitent d'être pris en charge dans une structure inclusive spécifique plus adaptée, avec du personnel qui est formé spécifiquement. Or, dans le canton, force est de constater qu'à l'heure actuelle, il manque aujourd'hui des places d'accueil intégratif adaptées. Comme le demande ce postulat, il est donc impératif que l'Etat aide au développement de nouvelles structures de type La Coccinelle à Fribourg, ceci afin de satisfaire une demande grandissante, mais également afin de mieux desservir d'autres régions géographiques et linguistiques du canton et permettre ainsi de mieux pouvoir concilier vie professionnelle et familiale, à un plus large éventail de familles fribourgeoises. L'avantage de la création de jardins d'enfants intégratifs de type mixte permet une prise en charge précoce, efficace et adaptée des enfants à besoins particuliers et ceci par des thérapeutes professionnels formés. Ils permettent ainsi de faciliter l'intégration future de ces enfants vers le cursus scolaire traditionnel, avec des aides adaptées, ou vers des lieux d'encadrement spécialisé. Ils fournissent également les avantages efficients certains, car fonctionnant avec du personnel fixe et formé de manière adéquate, qui a l'habitude de collaborer, ce qui n'est pas toujours le cas dans les lieux d'accueil ordinaires, où les encadrants suivant l'enfant n'ont souvent pas de formation thérapeutique spécifique. Enfin, ils évitent des démarches de demandes de prise en charge souvent longues, qui retardent l'accompagnement adéquat dont ont besoin ces enfants. Je me permets ici de faire un petit parallèle avec ce que je peux vivre en tant qu'enseignante primaire. J'ai l'habitude de recevoir des enfants en intégration et c'est vrai que nous

avons l'habitude de collaborer avec des thérapeutes qui nous aident aussi à prendre soin, à s'occuper des enfants, quand eux ne sont pas présents en classe, et je pense que cette aide spécifique est vraiment bénéfique. Je crois que nous devons vraiment en faire profiter aussi les enfants de manière plus précoce. C'est pourquoi, je pense que c'est vraiment bien de développer ces structures, parce qu'en ayant un personnel thérapeutique fixe dans une structure, on aide aussi le personnel ordinaire à pouvoir bien collaborer. Cela est vraiment important pour des enfants de la petite enfance qui ont besoin de quelque chose de structuré, de suivi.

Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe socialiste soutient donc vivement ce postulat et souhaite que le Conseil d'Etat s'engage à favoriser rapidement l'émergence de nouvelles structures intégratives dans notre canton.

Baiutti Sylvia (*PLR/FDP, SC*). Par son postulat, Giovanna Garghentini Python demande un rapport sur l'évaluation des besoins en matière d'accueil précoce avec des besoins éducatifs spécialisés et d'examiner la possibilité d'offrir un accueil similaire à celui de La Coccinelle à l'ensemble des enfants concernés dans le canton de Fribourg, qu'ils soient francophones ou germanophones. Pour une famille avec un enfant en situation de handicap, une structure d'accueil est à étudier tant pour l'enfant, qui ne demande qu'à s'épanouir au milieu d'autres enfants, que pour les parents qui l'entourent, afin de leur permettre non seulement de concilier vie professionnelle et familiale, mais de leur permettre d'avoir une vie professionnelle.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous informe des mesures déjà édictées dans la loi, de la mise en place des structures d'accueil extrascolaire de jour qui date de 2011 déjà. La base existe donc. Elle prévoit, à des conditions qui sont spécifiées, un subventionnement spécial du canton. Aussi, le Conseil d'Etat prévoit de privilégier l'intervention d'auxiliaires de vie dans les structures d'accueil préscolaire plutôt que la création de jardins d'enfants intégratifs tout en rappelant que l'accueil extrascolaire est du ressort des communes.

Pour nous, le groupe libéral-radical, il nous paraît judicieux d'évaluer les besoins en matière d'accueil préscolaire pour les enfants en situation de handicap et d'évaluer la mise en place concrète, qu'elle se fasse par le biais d'une intervention d'une personne auxiliaire ou par la création de jardins intégratifs.

Nous soutenons donc le postulat de M^{mes} Lehner-Gigon et Garghentini Python.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Region Murten. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung.

Integrative Betreuung für Kinder im Vorschulalter mit einem besonderen Betreuungsbedarf in einer Krippe oder in der Spielgruppe stellt in der Tat für berufstätige Eltern ein Problem dar. Den Krippen und den Spielgruppen des Kantons Freiburg - ausser der Einrichtung La Coccinelle - fehlen jedoch die Fachkräfte dazu. Ob es sie allerdings flächendeckend braucht, ist fraglich. Dafür sprechen würde das entsprechende Interventionsmodell bei der ausserschulischen Betreuung, das unseres Erachtens auch für Kinder im Vorschulalter genutzt werden könnte.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kann sich mehr einverstanden erklären, dass eine Bedarfsbeurteilung im Bereich der Frühbetreuung sowie der Bedarf für ein Betreuungsmodell mit einem entsprechenden Angebot in einer Studie abgeklärt werden soll.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mehrheitlich die Überweisung des Postulats an den Staatsrat.

Rey Benoît (*VCG/MLG*, *FV*). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de la direction générale de Pro Infirmis Suisse.

Je crois que le postulat dont nous parlons aujourd'hui est une suite logique de toutes les discussions que nous avons eues il y a deux ans concernant la loi sur la personne en situation de handicap. Le canton de Fribourg se voulait être un canton inclusif et cela signifie pouvoir intégrer ces personnes dans tous les domaines de vie, à savoir le domaine du travail, du logement et, pour ceci, il faut un processus d'apprentissage. Bien évidemment, dans les structures scolaires, nous prônons aussi l'inclusion scolaire. Plus ce processus d'apprentissage peut commencer tôt, plus il a des chances de permettre une réelle inclusion. C'est dans ce sens que ces dispositions sont absolument nécessaires pour permettre ces soutiens indispensables dans les structures d'accueil de la petite enfance. Le Conseil d'Etat propose un mode qui est celui de permettre cette intégration dans les structures existantes. Je crois que c'est une très bonne proposition dans le sens où elle permet une inclusion complète et où elle permet aussi à un très grand nombre d'enfants qui sont tout à fait dans une situation "normale" d'avoir l'occasion de croiser aussi des enfants en situation de handicap. Par contre, un enfant en situation de handicap n'est pas l'égal d'un autre et, pour certaines situations très complexes, il est nécessaire d'avoir un encadrement qui soit plus intense.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est très logique d'avoir, en parallèle, les deux possibilités qui coexistent avec, dans des régions où il y a plus de besoins, la possibilité d'avoir une école intégrative et, dans toutes les régions, d'avoir ces possibilités de soutien dans les crèches.

Je vous demande donc de soutenir, à l'unanimité, ce postulat.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Mein Kollege hat es schon gesagt: Die Fraktion Mitte Links Grün ist glücklich, dass dieses Thema aufgenommen wird, und wir danken der Person, die es eingeben hat.

Bereits als wir das Sonderschulgesetz bearbeitet haben, wurde dieses Thema aufgeworfen, und wir sind jetzt froh, dass eine Bedarfsabklärung gemacht wird und konkrete Betreuungsmodelle gesucht werden. Auf der französischsprachigen Seite gibt es zumindest einen Verein, die Institution *La Coccinelle*. Auf der deutschsprachigen Seite gibt es keine Einrichtung. Im Sinne der Integration oder der Separation wäre es sinnvoll, dass die Kitas und die Spielgruppen in den Regionen und Gemeinden auf verschiedener Ebene Unterstützung erhalten würden. Hier besteht eine verbindende Zusammenarbeit zwischen dem SOA und dem Jugendamt da und diese sollte weiterentwickelt werden.

Dabei sollten das Problem des Transportes und dasjenige der Standorte unbedingt aufgenommen werden, so wie der Transport in den Schulen bereits finanziert wird. Dazu braucht es natürlich spezielles Personal, das die Kitas bei der integrativen Arbeit unterstützt. Ich denke hier an den Frühberatungsdienst. Eine noch intensivere Zusammenarbeit könnte angestrebt werden, auch dass Neubauten hindernisfrei gebaut werden.

Ich bin nicht nur gespannt auf die Bedarfsabklärung und die Betreuungsmodelle. Ganz wichtig scheint mir, dass die betroffenen Personen und Einrichtungen in dieses Projekt einbezogen werden. Ich denke an die Eltern, den Früherziehungsdienst, Kitas, Spielgruppen und natürlich wie vorgesehen die beiden kantonalen Direktionen sowie die Pro Infirmis. Zudem könnte auch ein Blick in andere Kantone Lösungsvorschläge bringen.

Dabei sollten die in der Antwort des Staatsrates erwähnten Grundsätze der Billig- und Verhältnismässigkeit im Hintergrund und das Wohl der betroffenen Kinder und Familien im Vordergrund stehen. Die Integration vor Ort ist für alle Betroffenen eine Bereicherung und bedarf einer vertieften Auseinandersetzung im Interesse der Kinder, des Umfeldes, der Eltern und des gesellschaftlichen Auftrags. Dabei gibt es noch einige Lücken zu schliessen und noch viel Sensibilisierungsarbeit zu leisten.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues en faveur du soutien à ce postulat. Le Conseil d'Etat partage le souci de favoriser l'intégration des enfants qui exigent une prise en charge particulière, comme l'ont fait toutes les personnes qui sont intervenues. J'aimerais rappeler qu'effectivement, aujourd'hui, l'article 13 de la LEJ nous permet déjà de soutenir l'encadrement d'un enfant qui exige une prise en charge particulière, par exemple en raison d'une maladie, d'un handicap mental, psychique, physique ou encore d'une déficience sensorielle. Le cadre est clair. Pour qu'un montant puisse être versé, il faut que la structure, bien évidemment, ait transmis les informations nécessaires à l'analyse du dossier des enfants concernés, que le soutien complémentaire aux mesures d'instruction, c'est-à-dire la guidance dans les activités quotidiennes, soit assumé par des éducateurs et que les enfants concernés soient au bénéfice de mesures d'éducation précoce spécialisée certifiée par le SESAM. Il y a donc une coordination entre les deux Directions. Il est tout à fait possible pour des crèches d'ouvrir dans différentes régions du canton et de demander un soutien tel que La Coccinelle l'obtient. Je rappelle que les crèches sont sous la compétence et l'autonomie des communes. Une crèche à Tafers qui nous ferait une demande serait analysée de la même façon que La Coccinelle, donc la base légale est déjà faite. Ceci dit, si nous avons fait cette réponse, dans le cadre de ce postulat, c'est que nous pensons que tous les parents ne souhaitent pas forcément placer leur enfant avec un besoin particulier dans une crèche qui est située dans le chef-lieu du district. Ils préfèrent peut-être placer l'enfant dans la crèche du village. C'est pour ça que c'est important pour nous d'étudier la possibilité d'auxiliaires de vie qui puissent intervenir dans la crèche, pour un enfant spécifique, pour que l'enfant puisse rester intégré dans son village, avec ses copains, là où il ira à l'école ensuite. C'est ce que nous proposons dans la prise en considération de ce postulat, d'être très souple sur les différentes réponses qui puissent être apportées. Donc, c'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 85 voix contre 10. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 85

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard

Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 10

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP)

S'est abstenu: Total 1

Brönnimann Charles (SC, UDC/SVP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

_

Postulat 2018-GC-56 Concrétisation des mesures du concept Senior+ concernant le domaine du travail

Auteur-s: **Pythoud-Gaillard Chantal** (PS/SP, GR)

Gasser Benjamin

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 23.04.2018 (BGC mai 2018, p. 1252)

 Développement:
 23.04.2018 (BGC mai 2018, p. 1252)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 04.07.2019 (BGC septembre 2019, p. 2469)

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Notre postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place de mesures afin de permettre aux personnes de plus de 50 ans de rester intégrées dans le monde du travail. Nous constatons qu'il est vraiment très difficile pour les personnes de plus de 50 ans au chômage de retrouver du travail. Même si le taux de chômage des 50 et plus est inférieur au taux de chômage en général, on constate une baisse alarmante des taux d'activité, ce qui signifiera, à terme, une incidence très négative sur leur rente vieillesse. Il y a certes des retraites anticipées volontaires, mais il y a également des retraites forcées, des passages à l'assurance-invalidité, des diminutions du taux d'activité en raison de la pénibilité de la fonction, des situations de fin de droit au chômage, des recours à l'aide sociale de plus en plus fréquents et également des activités professionnelles indépendantes précaires. Nous avons proposé une liste de mesures possibles, telles que une rente-pont afin de ne pas devoir recourir à l'aide sociale, d'encourager l'engagement des personnes de plus de 50 ans par des mesures incitatives, de compenser le coût de prévoyance LPP, de favoriser l'adaptation des conditions de travail. Les horaires de longue durée de plus de 9 heures, ainsi que le travail de nuit, peuvent être particulièrement pénibles pour des personnes fragilisées par la maladie. Il y aurait lieu de modifier la LPers

afin d'éviter des licenciements à terme et de promouvoir l'accessibilité aux formations, afin d'actualiser et de renouveler les compétences. La Direction de la santé et des affaires sociales a été nantie de ce postulat, en raison du lien avec le concept Senior+, sur le volet du domaine du travail. Mais, la plupart des mesures proposées devraient être traitées par la Direction

de l'économie et de l'emploi, en raison de son action possible auprès des employeurs. Nous souhaitons que le mandat de recherche qu'il est prévu d'attribuer à une haute école en 2020 permette d'évaluer les conditions de travail des plus de 50 ans, et de proposer des mesures adéquates dans le rapport qui nous est promis avant fin 2021. Il sera alors vraiment essentiel que l'Etat alloue les montants nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

C'est avec ces remarques que nous vous prions d'accepter ce postulat.

Longchamp Patrice (*PDC/CVP*, *GL*). Par le dépôt de ce postulat, les députés Chantal Pythoud-Gaillard et Benjamin Gasser demandent donc au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité de la mise en œuvre de différentes mesures susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes de 50 ans et plus dans le monde du travail.

Mes liens d'intérêts: je suis justement dans la catégorie de ces gens-là.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève justement que le concept Senior+ définit le travail de ces personnes comme l'un des domaines dans lesquels les pouvoirs publics doivent agir. Malheureusement, le Conseil d'Etat a renoncé à inclure dans le plan de mesures Senior+ 2016-2020 certaines mesures d'intervention, car ces questions auraient dû être débattues, nous a-t-on dit, au niveau fédéral. Finalement, plutôt qu'en 2017, le Conseil d'Etat va attribuer en 2020 un mandat de recherche à une haute école pour enquêter sur les conditions de travail de ces personnes et, seulement ensuite, il analysera la faisabilité des mesures demandées par nos collègues députés. Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous demande d'accepter ce postulat, car vous savez tous qu'avant 25 ans on ne vous engage pas car vous n'avez pas assez d'expérience et qu'après 55 ans, vous coûtez trop cher à une nouvelle entreprise. J'ai encore une question à M^{me} la Commissaire du Gouvernement: avezvous déjà décidé, Madame la Commissaire, à quelle haute école vous allez attribuer ce mandat de recherche?

Hunziker Yvan (*PLR/FDP*, *VE*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos collègues Pythoud et Gasser. Notre groupe soutiendra ce postulat à l'unanimité mais regrette que le rapport ne soit transmis qu'en décembre 2021 et est déçu. Il ne comprend pas la raison de cette prolongation et demande à la Direction de la santé et des affaires sociales de tout mettre en œuvre pour transmettre ce rapport dans les délais légaux. Il est de plus en plus difficile de trouver du travail après 50 ans si on perd son job. Nous devons connaître au plus vite les résultats de ce rapport.

Mäder-Brülhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte Links Grün begrüsst den Vorschlag des Staatsrates, das vorliegende Postulat anzunehmen, und wird diesem einstimmig zustimmen.

Was die Fristverlängerung betrifft, so erachten wir das Argument des Staatsrates für die Verspätung nicht als stichhaltig. Vorgesehen war das Inkrafttreten des Seniorengesetzes in der Botschaft an den Grossen Rat ursprünglich auf den 1. Januar 2016. Inkraftgetreten ist es schliesslich nur 6 Monate später, also am 1. Juli 2016. Dass die Vergabe des Forschungsauftrags wegen diesen 6 Monaten verspäteter Inkraftsetzung des Gesetzes drei ganze Jahre nach hinten verschoben wurde, kann kaum der alleinige Grund sein.

Wenn es um über-50-jährige Arbeitnehmende geht, stellt vor allem die Langzeitarbeitslosigkeit ein grosses Problem dar. Bereits im Jahre 2013 hat sich das kantonale Sozialamt in einem 182-seitigen Bericht intensiv mit dieser Problematik befasst. Es wurde dabei festgestellt, dass die registrierten Arbeitslosen zwischen 55 und 64 Jahren in der Gruppe der Langzeitarbeitslosen übervertreten waren. Heute nun sieht der Staatsrat gemäss dem Massnahmenplan des Konzepts Senior+ die Vergabe eines Forschungsauftrags an eine Hochschule für die Ermittlung der Arbeitsbedingungen der Über-50-Jährigen und Älteren im Kanton vor. Dazu haben wir folgende zwei Fragen:

Werden die Erkenntnisse über die Arbeitssituation der Über-50-Jährigen aus dem Bericht vom Jahre 2013 in diesen Forschungsauftrag einbezogen? Und an welche Hochschule wird dieser Forschungsauftrag vergeben? Besten Dank für die Beantwortung dieser Fragen.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). La situation des seniors de 50 ans - je fais également partie du bataillon des Senior+ - qui sont en fin de droit, d'après le postulat, est préoccupante. Encore faudrait-il examiner pour quelle catégorie de travail l'intégration au travail est problématique. C'est donc à juste titre que le Conseil d'Etat prévoit de donner en 2020 - et à mon avis c'est un peu tard - à une haute école la tâche d'étudier les conditions de travail des personnes de 50 ans et plus. Fort des résultats de cette étude, il sera plus facile de trouver des remèdes d'employabilité.

Pour cette raison, le groupe de l'Union démocratique du centre suivra l'avis du Conseil d'Etat d'accepter ce postulat.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP*, *SE*). Altersarmut ist leider auch heute im Kanton Freiburg eine traurige Realität. Dazu kann es unter anderem auch kommen, wenn eine Frau oder ein Mann mit 55 Jahren die Arbeitsstelle verliert und so weniger in die Rentenvorsorge, AHV und Pensionskasse einbezahlen kann und folglich eine tiefere Rente bezieht. Betroffen sind tiefere Einkommen und Frauen, welche aus familiären Gründen nicht immer 100 Prozent einer Erwerbsarbeit nachgegangen sind. Hier ist der Kanton gefordert, Massnahmen zu ergreifen, damit Über-50-Jährige in der Arbeitswelt eingegliedert bleiben,

ihre Kompetenzen anerkannt werden und damit sie vor allem auch ihre Erfahrungen einbringen können. Es sind also mehrere Direktionen betroffen, hier vermehrt Anstrengungen zu unternehmen:

- > die Gesundheitsdirektion mit der Umsetzung von Senior+ und der Erteilung des Studienauftrages, wie es beschrieben ist;
- > die Volkswirtschaftsdirektion, welche Massnahmen ergreifen und begleiten muss und Anreize für private Arbeitgeber schaffen soll, Über-50-Jährige anzustellen;
- > die Finanzdirektion, welche beim Kanton mit dem Personalbüro auch Stellen für Über-50-Jährige freihalten muss und vor allem die finanziellen Mittel zur Verfügung stellt, um griffige Massnahmen zu ergreifen.

Aus all diesen Gründen stimmt die Sozialdemokratische Fraktion dem vorliegenden Postulat einstimmig zu, findet aber wie alle anderen Fraktionen auch, dass die Frist bis Ende Dezember 2020/2021 viel zu lange ist.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues en faveur de l'acceptation de ce postulat. J'en suis d'autant plus contente que, lors de la procédure de consultation relative à l'avant-projet du concept Senior+, l'intégration du domaine du travail dans le champ d'application du concept avait été contestée et l'effet préventif des interventions qui visaient à favoriser l'employabilité des travailleurs de 50 et plus dans le but de leur assurer une intégration dans la société, une vie autonome et la reconnaissance de leurs compétences, n'avait pas été reconnu en consultation. C'est pour ça que, finalement, dans le concept, on avait retenu le principe de faire une étude et de suivre de près l'évolution de cette question puis de revenir avec des mesures dans le cadre du plan d'action 2021-2025. Je vois qu'aujourd'hui, on trouve une unanimité sur le fait de prendre en compte ce domaine-là dans le concept et j'en suis particulièrement heureuse. Nous allons donc confier l'étude à la Haute école de travail social, au professeur Christian Maggiori, et nous prendrons évidemment en compte les éléments du rapport 2013 pour confier l'étude. Nous allons évidemment travailler aussi avec la Direction de l'économie et de l'emploi et la Direction des finances pour ce qui concerne les questions plus spécifiques au personnel de l'Etat et du SPO.

Si nous avons pris un peu de temps pour confier l'étude, c'est que dans la mise en place de Senior+, l'entier des forces du Service de la prévoyance sociale ont été mises dans le soutien aux districts pour la mise en place des réseaux médico-sociaux et dans l'élaboration des concepts communaux pour la politique de la personne âgée. C'est vraiment une priorisation qu'on a mise et ça prend beaucoup de temps de discuter avec les districts pour implémenter cette politique. C'était l'accent quand même central de Senior+. Je vous rappelle que la coordination de la prise en charge médico-sociale était vraiment l'élément central de la politique en faveur de la personne âgée. Donc, maintenant, nous allons confier cette étude et nous pourrons revenir le plus rapidement possible avec les résultats des propositions. Evidemment, il faudra qu'on travaille d'entente avec les autres Directions pour arriver avec des mesures qui nous permettent de renforcer la prise en compte des travailleurs de plus de 50 ans sur le marché du travail. Je rappelle aussi que la Confédération vient de mettre en consultation un paquet de mesures, notamment avec une rente-pont, pour éviter l'aide sociale. Donc, là aussi, sur les mesures de la Confédération, en parallèle, la situation a évolué dans l'intérêt des personnes de plus de 55 ans. Il faut dire qu'on a quand même une situation particulière vécue par les chômeurs de plus de 55 ans, de longue durée, qui peinent effectivement à retrouver un travail. Il est important que l'Etat et les employeurs puissent mettre en place un dispositif qui permette de maintenir les gens en emploi ou de retrouver un travail.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre en compte ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 84 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui: Total 84

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Berschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP)

FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

_

Requête 2019-GC-146

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2019-GC-145 (aide aux pêcheurs professionnels)

 Auteur-s:
 Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR)

 Dépôt:
 10.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2517)

 Développement:
 10.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2517)

Prise en considération

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Ce printemps, nous avons accepté, à une très large majorité, la résolution déposée par notre collègue Nadia Savary. Celle-ci demandait notamment au Conseil d'Etat d'entreprendre des démarches auprès du Conseil fédéral afin de remédier aux problèmes financiers que nos pêcheurs rencontrent avec la prolifération des cormorans sur le lac de Neuchâtel. Aujourd'hui, ce sont les 11 députés broyards qui ont déposé un mandat pour qu'une aide financière soit octroyée par le canton de Fribourg à nos pêcheurs professionnels, ceci de façon transitoire, en substitution de la Confédération, selon les demandes de la résolution Savary. Ou, si la Confédération n'entre pas en matière, jusqu'à que la situation s'améliore et se stabilise pour retrouver un niveau de pêche acceptable afin de garantir un revenu qui permette aux pêcheurs de faire face à leurs obligations. Dans cette salle, j'ai entendu qu'il fallait justement entendre le cri du cœur de ces professionnels et qu'il fallait placer l'humain au centre de nos priorités. Or, aujourd'hui, je vous demande de les écouter et d'accepter ma requête afin d'accélérer le traitement de ce mandat déposé par les Broyards. En effet, il y a urgence à aider nos pêcheurs, qui sont victimes d'une catastrophe naturelle dont ils ne sont pas responsables et qui les met dans une situation économique désastreuse. Bien évidemment, ils ne veulent pas vivre de subventions, ils veulent vivre de leur travail, mais actuellement ils ont besoin d'aide pour passer cette période difficile. C'est pour cette raison que le problème de fond devra être solutionné dans les plus brefs délais pour un retour à une situation normale. Hier, dans le journal La Région, un article relatait les malheurs d'un percheur de Corcelles-près-Concise qui vient de jeter l'éponge. Le journal titrait "Le blues du pêcheur". Cette situation est d'autant plus dramatique que cette exploitation est tenue depuis des années par son père et son grand-père. Il invoque évidemment le manque de poissons dans le Lac et accuse sans hésiter le cormoran comme responsable. Le fruit de la pêche dans le Lac de Neuchâtel est passé de 340 tonnes en 2012 à probablement 70 tonnes cette année, selon les chiffres provisoires. Ils n'ont pu sortir que 30 tonnes jusqu'à la fin juin. Parallèlement, le nombre de cormorans a explosé et serait de 3000 à 5000 individus, si j'en crois l'article de La Région, alors qu'ils n'étaient que quelque uns lors de leur arrivée en 2001.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, d'avance je vous remercie de soutenir nos 5 pêcheurs professionnels fribourgeois, eux qui sont les conservateurs d'un savoir ancestral et qui ont un rôle important à jouer pour le tourisme gastronomique régional, avec des produits de qualité et de proximité.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 73 voix contre 5. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui: Total 73

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP),

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/ FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/ CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC, UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV, PDC/CVP), Gapany Johanna (GR, PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC, VCG/MLG), Glasson Benoît (GR, PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR, PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR, PS/SP), Rey Benoît (FV, VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS/SP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/ FDP), Waeber Emanuel (SE, UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC, PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR, PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/ SVP)

Ont voté Non: Total 4

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP)

Se sont abstenus: Total 5

Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP)

> Le délai de réponse pour le mandat 2019-GC-145 est ainsi réduit à deux mois.

_

Election (autre) 2019-GC-105

Deux membres de la Commission des pétitions, en remplacement de Christine Jakob et de Sébastien Frossard

Srutin de liste

Bulletins distribués: 103; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Sont élus M. André Kaltenrieder, par 97 voix; M. Bernard Bapst, par 92 voix.

Election (autre) 2019-GC-4

Un membre de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), en remplacement de Raoul Girard

Srutin de liste

Résultats du premier tour de scrutin

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blancs: 17; nuls: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Armand Jaquier: 35; Julia Senti: 19; Pierre Mauron: 7; Ursula Krattinger: 5; Elias Moussa: 2; Romain Collaud: 2; Niclas Repond: 1; Solange Berset: 1; Hubert Dafflon: 1; Rose-Marie Rodriguez: 1; Violaine Cotting: 1; Muriel Besson Gumy: 1; André Schoenenweid: 1.

Résultats du deuxième tour de scrutin

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 8; nuls: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Armand Jaquier: 40; Julia Senti: 37; Gabriel Kolly: 2; Ruedi Vonlanthen: 2; Simon Bischof: 1; Pierre Mauron: 1; Rose-Marie Rodriguez: 1; André Schoenenweid: 1; Hubert Dafflon: 1; Johanna Gapany: 1; Claude Chassot: 1; Ursula Krattinger: 1.

Election (autre) 2019-GC-125

Un membre (député) de la Commission de la Haute école pédagogique Fribourg (HEP-PH FR), en remplacement d'Antoinette de Weck

Srutin de liste

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 9; nuls: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu M. Jean-Daniel Schumacher, par 66 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Antoinette de Weck: 6; Marie-France Roth-Pasqier: 2; Susanne Schwander: 1; Johanna Gapany: 1; François Genoud: 1; Yvan Hunziker: 1; Bernadette Mäder-Brülhart: 1; Pierre Mauron: 1; Rose-Marie Rodriguez: 1; Sylvia Baiutti: 1; Julia Senti: 1.

_

Election judiciaire 2019-GC-130 Procureur-e 100%

Rapport/message: 19.08.2019 (BGC septembre 2019, p. 2437)
Préavis de la commission: 28.08.2019 (BGC septembre 2019, p. 2437)

Scrutin uninominal

Résultat du 5^e tour de scrutin:

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 0; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élue M^{me} Stéphanie Amara, à Givisiez, par 55 voix.

A obtenu des voix M. Julien Aubry: 47.

> La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

_